

Le mardi 26 juin 2018

À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	POUJADE	Brigitte
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE ENCHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Michel
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul

LE BURET	METEREAU	Elisabeth
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques

Étaient absents excusés : Messieurs Lavoué Christian – Ferran David - Gangnat Pascal – Bellay Jean-Louis – Pennel Ludovic - Bordier Pierre - Foucault Roland –Cottureau Michel - Buchot André - Mesdames Perthué Evelyne - Gautier Huguette a donné pouvoir à Christian Boulay - Helbert Marie-Claude - Frétigné Cécile

Assistait également à la séance : Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil du 5 juin 2018
2. Rapport du conseil d'exploitation Régie Assainissement du 7 juin 2018
3. Rapport du conseil d'exploitation Régie Eau du 12 juin 2018
4. Rapport de la commission tourisme du 13 juin
5. Rapport de la commission culture du 14 juin
6. Compte rendu du comité de pilotage l'Azuréo du 18 juin 2018 - Avenant n°2 au contrat DSP - Tarifs 2018-2019
7. Répartition du FPIC 2018
8. PLU Saint Denis du Maine : Abrogation de la délibération du 20 février 2018 et Approbation du PLU
9. Affaires financières
10. Décisions du Président et du bureau du 1^{er} semestre 2018

Dossier N°1 Procès – Verbal conseil communautaire du 5 juin 2018

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2018.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 - Rapport du conseil d'exploitation régie assainissement du 7 juin 2018

Rapporteur ; Jean-Luc Landelle, Vice-président en charge du conseil d'exploitation de la régie assainissement.



I - Part de
l'assainissement
collectif sur les
compteurs communaux

COMPTEURS COMMUNAUX RACCORDES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMPTEURS COMMUNAUX RACCORDES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
COMMUNE	ADRESSE	CONSO MOYENNE ANNUELLE	arrosage
ARQUENAY	BLOC SANITAIRE	217	0
	ECOLE	185	0
	SALLE POLYVALENTE	103	0
	MAIRIE	61	0
	TERRAIN FOOT	5	0
	BIBLIOTHEQUE	0	0
	TOTAL	571	
BANNES	Salle communale	94	
	TOTAL	94	
BAZOUGERS	compteurs facturés par VEOLIA		
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Salle des fêtes	34	
	TOTAL	34	
BOUERE	Atelier communal	35	0
	Mairie	50	-35
	Cantine	110	0
	Salle polyv	60	0
	Ecole	130	-40
TOTAL	385		
CHEMERE LE ROI	Ecole Maternelle	54	
	Salle des fêtes	76	
	terrain de foot	20	
	atelier communal	2	a supprimer
	Eglise	1	a supprimer
	Mairie WC garderie Asso	100	50%
	TOTAL	253	
COSSE EN CHAMPAGNE	SALLE DES FETES ECOLE	280	0
	MAIRIE	8	0
	SANITAIRES PLAN D'EAU	8	0
	ATELIER COMMUNAL	3	0
TOTAL	299		
GREZ EN BOUERE	Rue V. Mareuil Ec. Primaire	37	0
	Rue des Ecoles Ecole Mate	64	-10
	Rue des Ecoles Ec.Mat.Gard	29	0
	Rue des Ecoles WC Ec. Prim	58	0
	Restaurant scolaire	204	0
	le bourg - Mairie	97	0
	Rte de Ch. Gontier St . Mur	109	0
	Rue de Taude WC commun	12	0
	Rte de Taude salle polyval	61	0
	Atelier municipal	23	0
	Banque alimentaire	2	0
TOTAL	696		

LA BAZOUGE DE CHEMERE	MAIRIE	20	
	SALLE SOCIO	37	
	PETITE SALLE	57	
	PLAN D'EAU	45	
	TERRAIN FOOT	30	
	SALLE POLYVALENTE	237	
	ATELIER COMMUNAL	43	
TOTAL	469		
LA CROPTÉ	MAIRIE	60	-20
LE BIGNON DU MAINE	MAIRIE	35	-15
	NOUVELLE ECOLE	130	-15
	ETANG	2	0
	LOGEMENT 1 RUE DU LIN	0	0
	SALLE DES FETES	83	0
TOTAL	250		
LE BURET	20 PLACE BUARET	11	0
	MAIRIE	20	-2
	ECOLE	40	-4
	TOTAL	71	
MAISONCELLES DU MAINE	SALLE DES FETES	80	-4
	MAIRIE	150	-70
	CANTINE	104	-60
	TOTAL	334	
MESLAY DU MAINE	Toilettes et local SDF	30	0
	Logement communal	21	0
	Pôle enfance	221	0
	Vestiaires foot	114	0
	Cantine Ecole maternelle F	139	0
	Stade de foot	26	0
	Mairie	236	0
	Sanitaires publics	31	0
	Salle socioculturelle	130	0
	Salle socioculturelle	7	0
	Terrain de pétanque	9	0
	Ateliers municipaux	81	0
	Ecole primaire René Cassin	96	0
Poste de refoulement du L	1	0	
Salle socioculturelle	42	0	
TOTAL	1184		
PREAUX	ANCIENNE ECOLE MAIRIE	5	0
RUILLE FROID FONDS	TERRAIN DES SPORTS	15	
	MAIRIE	3	
	ATELIER MUNICIPAL	67	
	ECOLE PUBLIQUE	91	
	SALLE PING PONG	56	
TOTAL	232		

COMPTEURS COMMUNAUX RACCORDES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SAINT BRICE	Terrain de foot	1	0
	Toilettes publiques Eglise	88	0
	Mairie		0
	Ecole Salle polyvalente	234	0
	TOTAL	323	
SAINT CHARLES LA FORET	ANCIENNE ECOLE	73	0
	CIMETIERE ET MAIRIE	25	-20
	BUGALOWS 1 A 12	55	0
	SALLE DE LOISIRS	667	0
	PISCINE	550	-250
	TOTAL	1370	
SAINT DENIS DU MAINE	MAIRIE	15	0
	ATELIER	28	0
	SALLE POLYVALENTE	101	0
	TOTAL	144	
SAINT LOUP DU DORAT	Mairie et WC	133	
	Bibliothèque et atelier	6	
	Ecole	239	
	TOTAL	378	
VAL DU MAINE BALLEE	MAIRIE	44	-10
	EGLISE	0	0
	BIBLIOTHEQUE	36	0
	ECOLE MATERNELLE	287	0
	SALLE POLYVALENTE	30	0
	VESTIAIRES FOOT	343	0
	SALLE MULTIACTIVITE	3	0
	LOCAL TECHNIQUE LAGUNE	19	0
	PRESBYTERE	14	0
	GARDERIE	28	-10
	TOTAL	804	
VAL DU MAINE EPINEUX	SALLE DES FÊTES	118	
	MAIRIE	3	
	TOTAL	121	
VILLIERS CHARLEMAGNE	ECOLE MATERNELLE	104	0
	CENTRE MULTI ACTIVITES	244	0
	WC	129	-80
	PLAN D'EAU	106	0
	POLE COMMUNAL	65	-40
	TERRAIN DE SPORTS	283	0
	ANCIENNE ECOLE	130	-100
	ATELIER COMMUNAL	12	-10
	VILLAGE VACANCES	1064	0
	16 RUE DES ROCHETTES	421	0
	ESPACE CORAIL	644	0
	1 RUE TOUR AUVERGNE	0	0
	TOTAL	3202	

Constats

Certaines communes (7 sur 22) avec budget annexe se facturaient.

La Communauté de communes facturait les compteurs communaux des communes de Beaumont Pied de Bœuf, Saint Brice et Saint Loup du Dorat.

Les bâtiments communaux étaient facturés par les communes.

Proposition du Conseil d'Exploitation :

Lors de la facturation de la redevance assainissement , le conseil d'exploitation propose :

- 1 la facturation assainissement des compteurs communaux
- 2 de ne pas prendre en compte les compteurs communaux sans sanitaire,
- 3 de faire une quote part sur les compteurs communaux servant à l'arrosage et le compteur de la piscine de Saint Charles la Forêt (soit un volume correspondant au volume neutralisé avant le rejet dans le milieu naturel).

II-1 Extrait règlement intérieur

« Si à l'occasion de la construction d'un nouveau réseau d'assainissement, la collectivité exécute ou fait exécuter d'office les branchements de toutes les propriétés riveraines existantes, elle demande au propriétaire le remboursement de tout ou en partie des dépenses entraînées par les travaux, dans les conditions fixées par la délibération de la collectivité.

Dans les autres cas, tous les frais nécessaires à l'installation du branchement sont à votre charge.

Lorsque le raccordement de votre propriété est effectué après la mise en service du réseau d'assainissement, la collectivité vous demandera, en sus des frais de branchement, une participation financière pour tenir compte de l'économie réalisée par vous en évitant d'avoir à construire une installation d'assainissement individuelle. Le montant de cette participation est déterminé par la délibération de la collectivité et perçue par elle. »

II-2 Extrait du Conseil d'Exploitation du 19 mars 18

Le Conseil d'exploitation a validé le tarif de participation pour un raccordement eaux usées à :

- 1 500 € TTC soit 1 363,65 € HT par raccordement à effet du 1^{er} AVRIL 2018 (TVA 10 %)

Pour tout raccordement réalisé postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la Collectivité peut se charger, à la demande du propriétaire, de l'exécution de la partie du branchement nouveau situé sous la voie publique y compris jusqu'au regard le plus proche des limites du domaine public.

La collectivité est autorisée conformément à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique, à se faire rembourser par le propriétaire :

- De tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux dès lors que le dit branchement ne concerne qu'un seul usager
- si le coût de ce raccordement est supérieur au montant de la PAC dans la limite de 80 % du montant d'un branchement assainissement non collectif

II-3 Mise en œuvre de la PAC

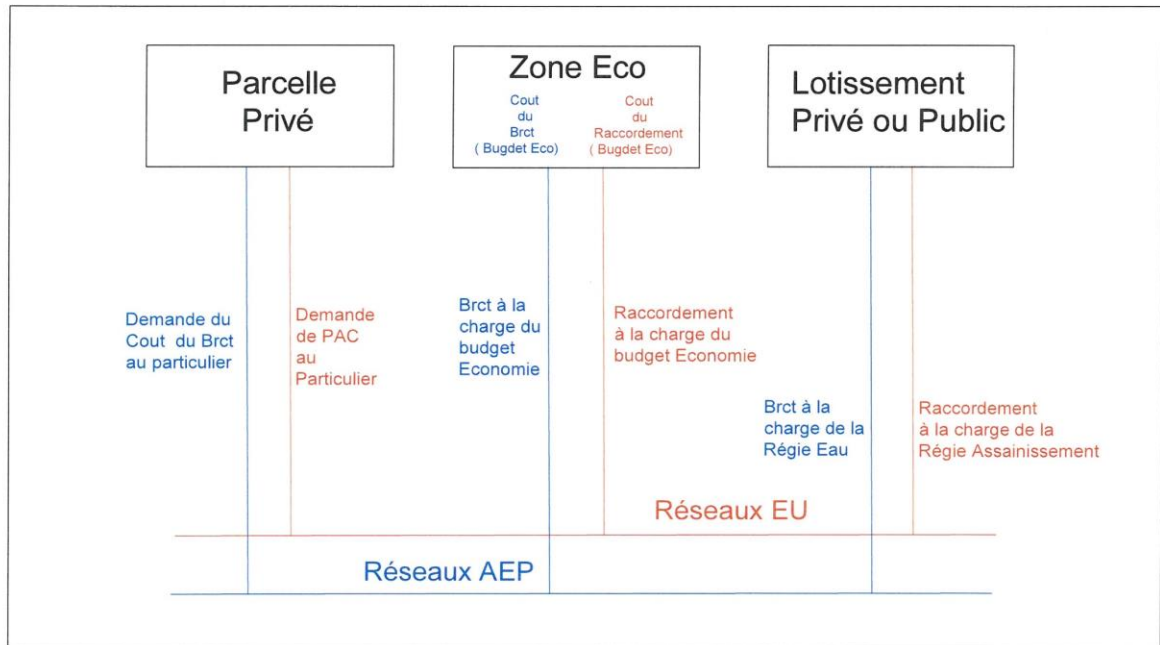
Le conseil d'exploitation propose que tous les particuliers soient concernés par cette PAC suite à une demande sur une parcelle constructive dans le périmètre de zonage.

Le conseil d'exploitation propose de ne pas demander de PAC aux lotisseurs publics, privés. La régie assainissement prendra en charge le raccordement entre le réseau existant et la limite de l'aménagement du lotissement.

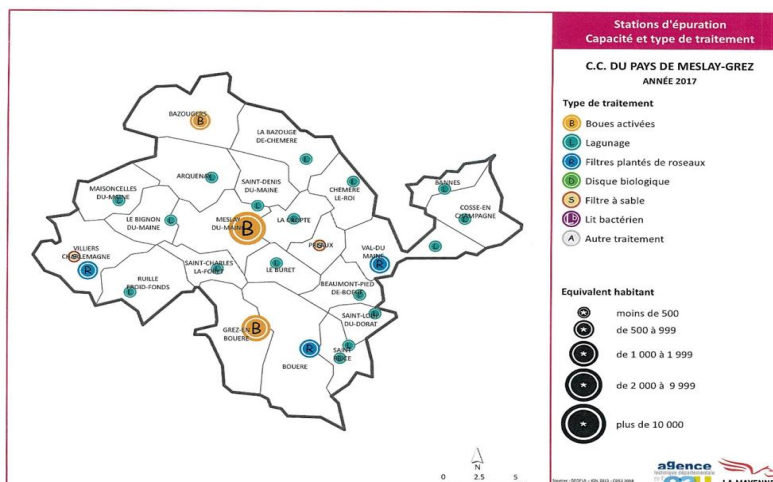
Le conseil d'exploitation propose, pour les zones économiques, qu'il ne soit pas demandé de PAC aux acquéreurs des parcelles puisque celles ci sont vendues viabilisées.

Le budget économie de la CCPMG prendra en charge le coût du raccordement

Proposition de schéma de principe

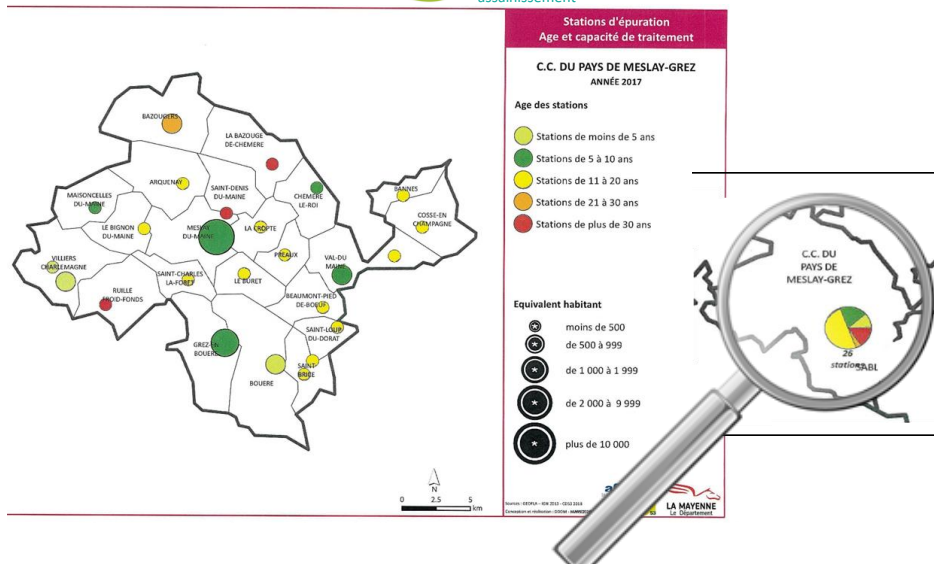


III – Rapport sur les stations d'épuration du Pays de Meslay-Gréz



III-1 Age des stations d'épuration

L'âge moyen des stations est de 15 ans.



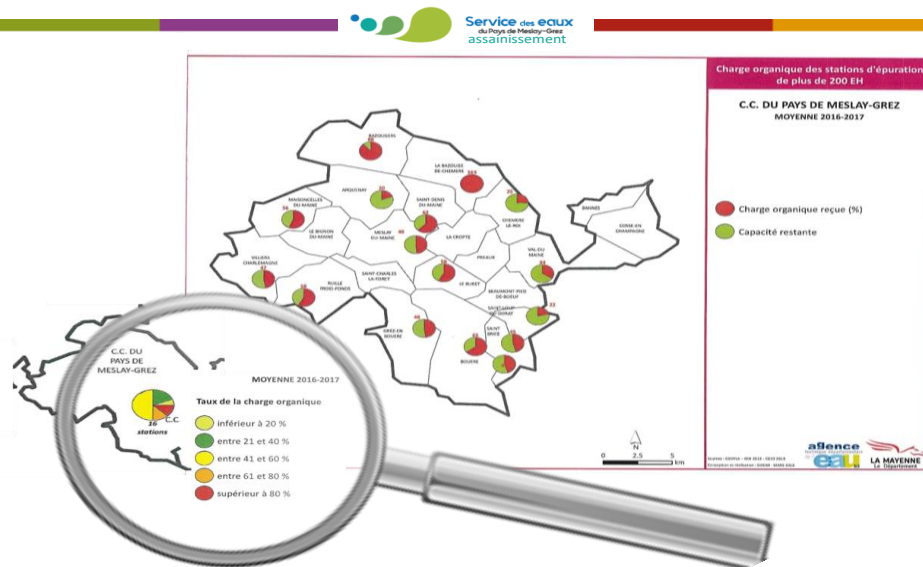
III-2 Taux de charge organique par STEP

Sur l'ensemble du parc, la charge organique moyenne est de 55 % et varie de 20 % à 163 %.

La STEP la plus chargée est : La Bazouge de Cheméré.

N'ayant plus l'obligation des contrôles des STEP de – 200 EH, le satèse n'y passait plus.

Le conseil d'exploitation propose que le bilan 24h soit effectué sur l'ensemble des STEP de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.



III-3 ETUDES A MENER

III-3 a) ETUDES EN COURS

- **Diagnos**tics sur Ruillé Froid Fonds et Saint Denis du Maine
- **Anomalie** Val du Maine (Ballée) : finalisation avec SAUR
- **Réception** STEP de Bouère

III-3 ETUDES A MENER

III-2 b) PROJETS A ENVISAGER

Le conseil d'exploitation propose de :

- **Diagnostiquer** le réseau et la STEP de La Bazouge de Cheméré
- **Etudier** le curage des Boues sur St Charles la Forêt, Arquenay, Cossé en Champagne et le Buret.
- **Prévoir** la reprise des berges à Val du Maine (Epineux le Seguin) et aux Agets (Saint Brice)

IV – Marché Jousse : Maintenance des pompes



Première visite de maintenance 2018 en cours sur le territoire :

- Plusieurs différentiels EDF ne fonctionnent plus, un contact a été pris avec ENEDIS pour une intervention au plus rapide.
- Le groupe de pompage de Beaumont Pied de Bœuf sera remplacé semaine 25.

Remplacement des groupes de pompage par des groupes de marque FLYGT

Désignation	Montant €
Remplacement du groupe de pompage n°1 par un groupe de pompage identique de marque FLYGT	2.220,00 €
Remplacement du groupe de pompage n°2 par un groupe de pompage identique de marque FLYGT	2.220,00 €
Remplacement des chaînes de levage des groupes de pompage	265,00 €
Remplacement des barres de guidage	250,00 €
Remplacement des supports de barre de guidage supérieur	40,00 €
TOTAL € H.T.	4.995,00 €
T.V.A 20 %	999,00 €
TOTAL € T.T.C	5.994,00 €

Mayenne, le 31 Mai 2018

JOUSSE SAS
 ZA de Lande - Impasse Le Meslier
 CS 20028 - PARIGNE SUR BRAYE
 53101 MAYENNE CEDEX
 Tél : 02 43 04 90 21 - jousse@jousse-sa.fr
 Siret : 390 827 004 00024

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide la facturation de la redevance assainissement des compteurs communaux hors compteurs sans sanitaire.
- Valide le quote-part sur les compteurs communaux destinés à l'arrosage et à la piscine de Saint Charles la Forêt.
- Valide la mise en œuvre de la PAC selon les dispositions présentées.
- Valide la périodicité des bilans 24h sur l'ensemble des unités de traitement.
- Valide l'étude diagnostic du réseau de l'unité de traitement de la Bazouge de Chéméré.
- Valide les études de valorisation des boues des Communes d'Arquenay, Cossé en Champagne, Saint Charles la Forêt et le Buret.
- Valide la reprise des berges des unités de traitement de Val du Maine (Epineux le Seguin) et Saint Brice (Les Agets).
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer les consultations, à signer les marchés, les avenants éventuels et les dossiers de demandes de subventions.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°3 - Rapport du conseil d'exploitation régie eau du 12 juin 2018

Rapporteur ; Gustave Langlois, vice-président en charge du conseil d'exploitation régie eau.



I - Présentation du rapport sur les captages Par le Conseil Départemental

Les captages assurent la fourniture d'eau de qualité et en quantité suffisante. Néanmoins, il apparaît nécessaire de fiabiliser le captage de Juigné à Maisoncelles du Maines, le Moulin de Rousson à Saulges. Il semble également pertinent d'envisager le décolmatage de Montavallon à Meslay du Maine et d'étudier l'interconnexion du réseau de Préaux (présentation complète du rapport en annexe).

II – Convention avec Free pour positionnement et loyer d'une nouvelle antenne sur le château d'eau de Villiers Charlemagne



II – Convention avec Free pour positionnement et loyer d'une nouvelle antenne sur le château d'eau de Villiers Charlemagne

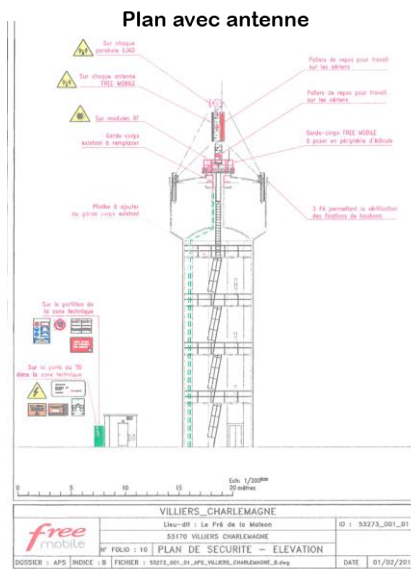
Free souhaite installer une antenne relais sur le château d'eau de la Haie Guillon à Villiers Charlemagne.

Orange est déjà installé sur ce château d'eau.

Une proposition de loyer a été faite pour une durée de 12 ans avec revalorisation annuelle (indice des loyers).

Montant en chiffres	4400 €
Montant en lettres	Quatre Mille Quatre Cent euros
Assujettissement TVA	Hors Taxes + TVA au taux vigueur

[Le conseil d'exploitation propose de valider cette convention auprès de Free.](#)



III – Règlementation et tarifs sur travaux : propositions nouvelles



 III – Règlementation et tarifs sur travaux : propositions nouvelles

3.1 – Travaux de détérioration du réseau AEP

Les travaux générés par une casse d'un tiers sur une conduite principale étaient facturés à celui-ci au coût réel.

Par habitude, les travaux de casse entre la vanne et le compteur n'étaient pas facturés.

Le conseil d'exploitation propose de facturer tous les travaux générés par une casse sur les conduites principales et les branchements aux coûts réels.



 III – Règlementation et tarifs sur travaux : propositions nouvelles

3.2 – Nouveau tarifs

Les tarifs ci-dessous sont présentés HT et soumis à la TVA au taux de 20 % ou taux réduit selon les conditions prévues par le code général des impôts.

Nouveaux tarifs 2018		Montant HT
Fourniture et mise en place de rehausse sur regard polyester	Hauteur 10 cm	75 €
	Hauteur 20 cm	95 €
	Hauteur 30 cm	105 €

Le conseil d'exploitation propose de valider ces nouveaux tarifs.

IV – Lancement de l'étude pour la réhabilitation de la station de pompage du Moulin de Rousson (ex SIAEP Cossé)



 IV – Lancement de l'étude pour la réhabilitation de la station de pompage du Moulin de Rousson (ex SIAEP Cossé)

La station date du début des années 90 et a un entretien régulier mais l'ensemble du système de filtration devient vétuste.

La régie Eau propose donc une réhabilitation complète du système de filtration et du bassin de rejet afin de se mettre aux dernières normes. Elle comprendra également la rénovation de l'immobilier.

Le conseil d'exploitation propose de consulter des bureaux d'études spécialisés pour ce projet.



V – Lancement d'études



5.1 – Lancement étude Préaux

La commune de Préaux a son propre captage et son propre réseau de distribution auprès des abonnés, la régie Eau propose une interconnexion avec le réseau de l'ex SIAEP de Meslay-Ouest par la Cropte ou le Buret. Il est également proposé une étude sur le potentiel de ce captage.

Le conseil d'exploitation propose de consulter des bureaux d'études spécialisés pour ce projet.

Le budget prévisionnel 2018 comporte une enveloppe de 20 000 €.



5.2 – Etude forage Juigné (Maisoncelles du Maine)

Le forage existant comporte des désordres importants. En effet, une déformation importante du tubage est apparue à 25 mètres, le rechemisage est impossible.

La pompe a été remontée de 3 mètres au dessus de cette côte pour une mise en sécurité.

Le conseil d'exploitation propose de consulter des bureaux d'études spécialisés pour mener l'étude d'un nouveau forage sur le site.



5.3 – Etude de captage Montavallon (Meslay du Maine)

Le captage de Montavallon se colmate, un passage caméra est nécessaire avant intervention.

Le conseil d'exploitation propose de consulter des bureaux d'études spécialisés pour définir les modalités de décolmatage.



VI – Point avec Jean-Luc Delêtre (animateur de la protection de la ressource au sein du contrat de territoire) sur captages prioritaires ; La Fortinière à la Bazouge de Chéméré, Le Moulin de Rousson à Sauges et le Grand Rousson à Val du Maine (Ballée)

Rappel

Le contrat de territoire est un programme de protection de la qualité de l'eau sur les 8 captages prioritaires de l'est Mayennais.

Il est géré par trois entités :

- La régie des Eaux des Coëvrons
- Le SIAEP de Sillé le Guillaume
- La régie des Eaux du Pays de Meslay-Grez



6.1 – Point sur achat foncier

Afin de protéger le captage du Moulin de Rousson et ainsi baisser la teneur en nitrates, un achat de terrain (25 ha) sur les bassins de captage du « Moulin de Rousson » et du « Grand Buisson » est engagé depuis 2017 par l'ex SIAEP de Cossé et l'ex SIAP de Ballée. Cet engagement a permis l'installation d'un agriculteur Bio, M. Armand Clément.

Deux conventions de cession ont été validées par les anciens SIAEP.

Commune	Bac	Surfaces	Montant	Frais notaire	Frais portage SAFER	Total	Montant/ha	Aide AELB	Aide CD 53	Solde CCPMG
Saulges	Grand Rousson	7,2804	24000	3750	2100	29850	4388	17910	5970	3870
Saulges	Moulin de Rousson	13,3175	68450	9 660	2400	80510	6226	48306	0	32204
Saulges	Hors BAC	4,052	20 674	2 830	600	24104	6049	0	0	24104
TOTAL		24,65	113 124	16 240	5 100	134 464	5455	66 216	5 970	60 178

SIAEP de Cossé en Champagne
Route de Plaisance
53 340 Cossé en Champagne

SAFER Maine Ocean
Parc Technopolis-
Bât B - Rue Louis de Broglie -
CS 46109 Changé
53061 Laval Cedex 9

Ces parcelles seront louées par bail environnemental à Armand CLEMENT aux conditions suivantes :
110€/ha pour les parcelles dans le BAC ET 135€/ha pour les parcelles situées hors BAC.

Durée du bail : 9 ans

% de Prise en charge des taxes foncières par le fermier : 20 %

Le bail sera réalisé en 2018

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

OBJET : Promesse de bail

Le 29 septembre 2017

Madame, Monsieur

Le Président,

Christian LAVOUE

Dans le cadre du projet d'installation d'Armand CLEMENT en agriculture biologique, le SIAEP de Cossé en Champagne (dont les engagements seront repris par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2018) souhaite acquérir les parcelles ci-dessous :

N° Origine	Section	N°	Sub	Ancien N°	Surface	NC
AA 53 17 0158 01	E	0000	P1	0152	1 a 30 ca env	P
AA 53 17 0158 01	E	0153	P2		2 ha 40 a 29 ca env	P
AA 53 17 0160 01	E	0158			2 ha 97 a 68 ca	P
AA 53 17 0160 01	E	0159			1 ha 85 a 35 ca	P
AA 53 17 0160 01	E	0164			89 a 50 ca	T
AS 53 17 0156 01	F	0038	11	0040	3 a 97 ca	P
AS 53 17 0156 01	F	0040		0040	17 a 42 ca	P
AS 53 17 0156 01	E	0188	11	0188	1 ha 80 a 20 ca	T
AA 53 17 0160 01	E	0171	11	0171	1 ha 38 a 85 ca	T
AA 53 17 0160 01	E	0162			1 ha 40 a 80 ca	P
AS 53 17 0156 01	F	0037	11	0037	1 ha 06 a 10 ca	T
AA 53 17 0160 01	E	0141			3 ha 40 a 80 ca	P
AS 53 17 0156 01	F	0040	11	0039	6 a 16 ca	P
AS 53 17 0156 01	E	0156			6 a 33 ca	T
AA 53 17 0160 01	E	0160			55 a 58 ca	VE
AS 53 17 0156 01	E	0161			55 a 81 ca	VE

Total surface : 17 ha 40 a 15 ca environ pour la commune de SAULGES

La signature des actes notariés est prévue fin juin 2018.

Des promesses de baux sur ces terrains ont été engagées par les anciens SIAEP.

SIAEP Ballée
 Place Troussard
 53 340 BALLEE

SAFER Maine Ocean
 Parc Technopôle –
 Bât B - Rue Louis de Broglie –
 CS 46109 Changé
 53061 Laval Cedex 9

Service des eaux
 du Pays de Meslay-Grez
 eciu

Le 29 septembre 2017

OBJET : Promesse de bail

Madame, Monsieur

Dans le cadre du projet d'installation d'Armand CLEMENT en agriculture biologique, le SIAEP de Ballée (dont les engagements seront repris par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2018) souhaite acquiescer les parcelles ci-dessous :

N° Origine	Section	N°	Bail	Anciens N°	Surface	RE
AS 53 17 0037 00	6	0446	0038		82 x 14 ca	F
AS 53 17 0037 00	6	0441	0034		276 x 10 x 10 ca	F
AS 53 17 0037 00	6	0037			276 x 20 x 40 ca	F
AS 53 17 0037 00	6	0036			48 x 40 ca	F
AS 53 17 0037 00	6	0443	0035		14 x 10 ca	VE

Total surface : 7 ha 28 a 04 ca pour la commune de SAULGES

Ces parcelles seront louées par bail environnemental à Armand CLEMENT aux conditions suivantes :

100 €/ha pour les parcelles dans le BAC
 Durée du bail : 9 ans
 % de Prise en charge des taxes foncières par le fermier : 20 %

Le bail sera réalisé en 2018

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

Le Président,
 Jean-Claude BREHON

Jean-Luc DELLETRÉ SIAEP de Ballée 26/09/2017

Le conseil d'exploitation propose de valider tarifs de location pour M. Armand Clément :

- Pour les parcelles de l'ex SIAEP de Cossé en Champagne :
 - 110 €/ha dans le bac
 - 135 €/ha hors bac
 - prise en charge des taxes foncières : 20 %
- Pour les parcelles de l'ex SIAEP de Ballée :
 - 105 €/ha dans le bac
 - prise en charge des taxes foncières : 20 %

6.2 – Note zone tampon

Enjeux

M. Christian LAVOUE, ex-président du SIAEP de Cossé en Champagne, et le technicien, ont rencontré le propriétaire, Mr Marc DIGUET, en mars 2017 pour envisager l'achat de cette parcelle au moment du transfert de foncier du cédant (Mr Oger) au repreneur (Mr Huet), mais il n'y a pas eu d'entente sur un prix raisonnable pour l'achat de cette parcelle.

Carte n° 2 : Localisation de la parcelle F 206 de 8 263m²



6.2 – Note zone tampon (suite)

Cette parcelle présente pourtant un intérêt majeur pour la qualité de l'eau, notamment afin de **créer une zone tampon** ; le terme de zone tampon est employé ici pour désigner tout espace du paysage rural mis en place pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole vers les milieux aquatiques. Il s'agit en général de dispositifs rustiques, conçus pour être facile à aménager, engendrer un minimum de coûts et nécessiter peu d'entretien.

La zone tampon ainsi créée permettrait de limiter les transferts de nitrates hivernaux vers la nappe et d'atténuer les phénomènes de turbidité, fréquents en période de fortes précipitations.

La zone tampon pourrait être renforcée par la plantation d'une haie sur la partie Ouest, en bordure des parcelles en cultures n° 199 et 200.

Demande

En l'absence d'accord pour acheter la parcelle, la demande concerne **la location de celle-ci par bail long terme et notarié (18 ans)** afin d'entreprendre les travaux nécessaires avec une sécurité juridique. Nous pourrions inclure dans le bail les autorisations nécessaires afin de planter des haies et effectuer les travaux ; le propriétaire demande la remise en état à la fin du bail avec dépollution éventuelle. Cet élément peut être mentionné sachant qu'à la fin du bail nous serions bien placés pour acheter la parcelle.

La dépollution n'est pas un élément tangible car les travaux ont pour objectifs de stocker les nitrates par les végétaux ; ces derniers seront coupés et exportés au minimum une fois par an. Les travaux seront validés par un cabinet d'études spécialisées et pourront démarrer dès accord de financement (2019).

Photo de la parcelle
F 206 (axe
nord/sud) avec
talweg au centre



[Le conseil d'exploitation propose de continuer une réflexion dans la perspective d'une location avec Monsieur Diguët.](#)

6.3 – Note couverts végétaux multi-espèces 2018

Enjeux :

Les enjeux de cette opération sont triples :

Assurer la continuité d'une action exemplaire, plébiscitée par les agriculteurs, en cohérence avec le programme du Contrat Territorial 2017-2021

- Conforter la mobilisation forte des agriculteurs dans le cadre de la mise en place du réseau de référence. Pour l'instant, 50 agriculteurs sur 110 sont volontaires et ils représentent plus de 50 % de la SAU des bassins (74 % sur le bassin de la région de Chéméré le roi)
- Maintenir une action efficace contre le lessivage des nitrates en période hivernale.

Demande

Sachant que les couverts végétaux sont une mesure réglementaire, l'Agence de l'eau n'a pas voulu financer les couverts en 2017 (financement assuré par les différents SIAEP avec un plafond de 116 ha, soit 7500 €).

En 2018, dans le cadre de la mise en place du réseau de référence, nous avons formulé une nouvelle demande auprès de l'agence de l'eau ; celle-ci a été refusée par courrier le 24 avril 2018. Jean-Luc Delêtre a fait une nouvelle demande le 2 mai 2018 plafonnée à 200 ha et nous espérons une réponse positive.

En cas de nouveau refus, Le Contrat de territoire demande à la CCPMG d'autoriser le financement en lieu et place de l'Agence.

La régie Eau prendra en charge la plus-value de la semence souhaitée par le contrat de territoire sur les terrains du Bac. La part agriculteur étant évaluée sur une semence traditionnelle.

Ci-dessous les engagements nécessaires sur la base des agriculteurs volontaires du territoire de la CCPMG en 2018.

type couvert	variétés	prix/ha	Surface prévue en 2018	budget annuel maxi	Surface 2018 Bassin CCPMG	Part CCPMG sans AELB	Part CCPMG avec AELB	Part agriculteurs CCPMG	Total couverts Agri + CCPMG
couvert IC longue (juillet - avril)	avoine, vesce, tournesol, lin, radis, Phacélie	65	203,4	13221	79	4108,00	1643,20	1027,00	5135,00
couvert IC courte (juillet - octobre)	Sarrasin, lin, maïs, tournesol, Sorgho	72,5	44,5	3226,25	13,5	783,00	313,20	195,75	978,75
TOTAL			247,9	16 447 €	92,5	4891,00	1956,40	1222,75	6113,75

[Le conseil d'exploitation propose de valider cet engagement pour l'année 2018.](#)

[Le conseil d'exploitation demande un retour sur cet engagement pour se prononcer sur l'année 2019.](#)

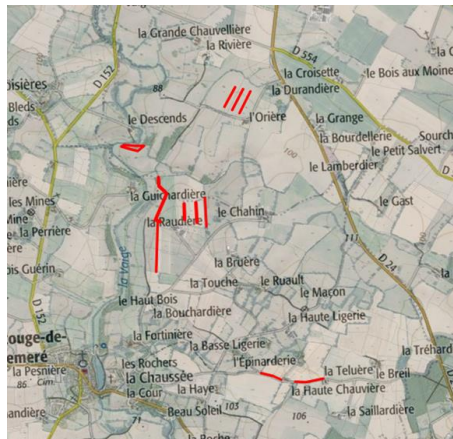
6.4 – Projet boisement et plantation

Présentation :

Dans le cadre du Contrat Territorial, suite à un diagnostic bocager, nous avons démarré en 2017 un vaste programme de plantations sur les territoires de Torcé et Chémeré le Roi ; ci-dessous les haies plantées l'hiver 2017-2018 sur le territoire de Chémeré :



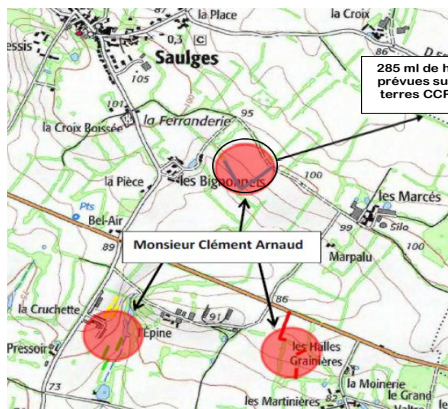
6.4 – Projet boisement et plantation



Haies plantées en 2017 sur les AAC de l'Ecrille et de la Fortinière

Cela représente près de 6 km de haies, dont 2.5 km sur le territoire de la CCPMG.

6.4 – Projet boisement et plantation



En 2018-2019, nous avons de nouveaux projets dont 1 à Saulges chez Mr Clément sur les terres à acquérir ; la Chambre d'agriculture est chargée de définir ces projets suite à une visite de terrain le 15 mai 2018 ; l'ensemble représente 759 ml de haies dont 285 ml sur les terres en propriété de la CCPMG.

6.4 – Projet boisement et plantation

- 1 à l'Epinarderie (la Bazouge) chez Mme Guiho, en complément de celui réalisé en 2017, soit 113 ml



- 1 projet de boisement porté par 2 agriculteurs du bassin de la Fortinière : Mrs Morineau et Legrand (cf. plans ci-dessous)



6.4 – Projet boisement et plantation

Projet	détails	Coût estimé	Surface ou linéaire	Montant CCPMG	%
LEGRAND	1070 plants + 415 protections 120 cm	4000 €/ha	0.75	1500 €	50%
CLEMENT	759 plants + 759 protections + bâche biodégradable + travail du sol	7 €/ml	759 ml	1100 €	20%
GUIHO	113 plants + 113 protections + bâche biodégradable + travail du sol	7 €/ml	113 ml	200 €	20%
TOTAL			2000 arbres	2800 €	

Le conseil d'exploitation propose de participer :

- au projet de plantation de haies de Mr Clément (locataire régie Eau)
- au financement des haies prévues en 2018 sur les parcelles Guiho étant donné qu'elles intègrent le programme des haies de M. Clément.

Le conseil d'exploitation propose de ne pas participer au boisement sur les parcelles de M. Legrand et M. Morineau étant donné que ce sont des parcelles privées.

VII – Informations diverses

Demande de dégrèvement SPO (Val du Maine)

Rappel de la loi Warsman :

« En cas de fuite avérée sur un compteur d'un « habitat », il ne peut être facturé annuellement plus du double de la moyenne des consommations des trois dernières années. »

L'entreprise SPO a repéré une fuite sur le compteur du réseau RIA (réseau incendie) avec une consommation de 5 695 m³. La moyenne de la consommation sur les trois dernières années était de 4 m³. L'entreprise n'étant pas éligible à la loi Warsman, celle-ci demande si elle peut prétendre à un dégrèvement.

Le conseil d'exploitation propose de facturer les consommations à hauteur de 50 % contre les factures de réparation fournies par SPO.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Michel Foucher s'étonne du financement des couverts végétaux auprès des agriculteurs par la collectivité.
- Gustave Langlois explique qu'il est proposé que la collectivité prenne le surcoût de l'achat des couverts conseillés dans le contrat de territoire pour améliorer la protection de la qualité de l'eau.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et voté par :

- 1 ABSTENTION
- 28 POUR
- Valide la convention avec Free pour l'installation d'une antenne à Villiers Charlemagne ;
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer cette convention.
- Valide la facturation de tous les travaux générés par une casse sur les conduites principales et les branchements aux coûts réels.
- Valide les nouveaux tarifs sur travaux comme proposés
- Valide les consultations auprès de bureaux d'études spécialisés pour les projets suivants :
 - réhabilitation de la station « Moulin de Rousson »
 - étude de l'interconnexion Préaux et du potentiel de captage
 - étude d'un nouveau forage sur le captage de « Juigné »
 - étude sur les modalités de décolmatage de Montavallon
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer les consultations, à signer les marchés, les avenants éventuels et les dossiers de demandes de subventions.
- Valide les tarifs de location à M. Armand Clément
- Valide la réflexion dans la perspective d'une location de la parcelle F206 avec M. Diguët.
- Valide l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour les couverts 2018

- Valide le financement du projet de plantation de haies de M. Clément.
- Valide le financement des haies prévu en 2018 sur les parcelles de M. Guiho.
- Valide la facturation des surconsommations de l'entreprise SPO à hauteur de 50 % contre les factures de réparation fournies par SPO.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°4 - Rapport de la commission tourisme du 13 juin 2018

Rapporteur ; Didier Gendron, Vice-président en charge de la commission tourisme.

Etaient présents : Didier GENDRON, Maurice GASCOIN, Sébastien BOURDAIS, Michel ABAFOUR, Yannick HAMOND, Michel LEFLOCH.

Etaient excusés : André BUCHOT, Jacqueline MARTEAU.

Etaient Absents : Pascal GANGNAT, Caroline TROTABAS, Aurélie SPINNEWYN, Christian BOULAY, Roland RAGAINÉ.

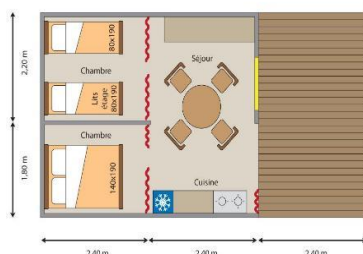
Ordre du jour du :

- Point 1 Tarif prestation Tentes – Villiers-Charlemagne
 - Point 2 Opération Web Marketing Bouère
 - Point 3 Valorisation du patrimoine – Appel à Projet Région
 - Point 4 Mayenne Environnement – Convention à intervenir
 - Point 5 Fédération de pêche de la Mayenne – Convention de régie 2018 / 2021
- Questions diverses

Point 1 : Tarif prestation Tentes - Villiers-Charlemagne



Amazon 2CH



Tente Amazon

Prestation : Nuit, WE, séjour

Tente 4 places - 2 chambres – Espace sanitaire –
douche privatif et local évier / rangement

Inventaire tente

Vaisselle

- 6 Assiettes plates
- 6 Assiettes à dessert
- 6 Assiettes creuses
- 6 Couteaux
- 6 Fourchettes
- 6 Cuillères à soupe
- 6 Petites cuillères
- 6 Tasses à café / soucoupes
- 6 Verres
- 4 Bols

Équipements de cuisine

- 1 Réfrigérateur
- 1 Plaques de cuisson : 2 feux
- 1 Cafetière électrique
- 1 micro onde
- 1 Range couvert

Ustensile cuisine

- 1 Couteau économe
- 1 Couteau à viande
- 1 Couteaux à pain
- 1 Couteaux office
- 1 Cuillère en bois
- 1 Spatule en bois
- 1 Louche
- 1 Ouvre boîte
- 1 Tirebouchon
- 1 Couvert à salade
- 1 Dessous de plat
- 1 Plat
- 1 Écumoire
- 1 Essoreuse à salade
- 1 Passoire
- 1 Planche à découper
- 1 Pichet
- 1 Saladiers
- 2 Casseroles
- 2 couvercles
- 1 Poêles
- 1 Faitout inox

Kit ménage

- 1 balai
- 1 balai brosse
- 1 seau
- Une serpillère
- 1 Bassine
- 1 éponge vaisselle
- 1 produit vitre
- 1 produit sol
- 1 produit vaisselle

Mobilier

- 4 lits de 70
- 4 matelas
- 2 tables de chevet
- 1 table
- 4 chaises
- 1 meuble rangement

Quelques exemples de tarifs

Camping des gabelous (Salin les bains 35)			
<i>Locations</i>	du 1er avril au 30 juin	du 1er juillet au 31 août	du 1er septembre au 31 octobre
1 nuit	60,00 €	75,00 €	60,00 €
1 semaine =	320,00 €	425,00 €	320,00 €

Camping de l'Isle (Monsoreau 49)				
	du 1er avril au 31 mai	du 1er juin au 30 juin	du 1er juillet au 31 août	du 1er septembre au 31 octobre
1 nuit	50,00 €	60,00 €	x	50,00 €
2 premières nuits	95,00 €	115,00 €	x	95,00 €
3 premières nuits	135,00 €	165,00 €	x	135,00 €
4 premières nuits	180,00 €	220,00 €	x	180,00 €
5 premières nuits	225,00 €	275,00 €	x	225,00 €
Nuit supp	45,00 €	55,00 €	65,00 €	45,00 €
frais de dossier	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €

Camping de l'île d'or (Amboise)				
	du 1er avril au 08 juin		du 1er juillet au 31 août	du 1er septembre au 31 octobre
La nuitée	41		48	41
La semaine	245		306	245
caution : 360 €				

Chalet de Villiers- Charlemagne				
Chalet 4 places	Moyenne saison	Haute saison	Très haute saison	moyenne saison
	du 1er avril au 08 juin	du 1er juillet au 6 juillet	du 1er juillet au 31 août	du 1er septembre au 31 octobre
La semaine	250,00 €	370,00 €	390,00 €	250,00 €
la mini semaine	196,00 €	x	x	196,00 €
Week-end	160,00 €	x	x	160,00 €
Nuitée supp	36,00 €	x	x	36,00 €

Camping de Villiers- Charlemagne				
Famille 4 personnes	Moyenne saison	Haute saison	Très haute saison	moyenne saison
	du 1er avril au 30 juin	du 1er juillet au 6 juillet	du 6 juillet au 31 août	du 1er septembre au 31 octobre
Nuitée	18,70 €	26,70 €	26,70 €	18,70 €
La semaine	112,20 €	160,20 €	160,20 €	112,20 €
la mini semaine	74,80 €	106,80 €	106,80 €	74,80 €
Week-end	37,40 €	53,40 €	53,40 €	37,40 €
Prix médian Villiers-Charlemagne (chalet / camping)				
Nuitée	27,35 €			27,35 €
Semaine	181,10 €	265,10 €	275,10 €	181,10 €

PROPOSITION			
Tarif tente Amazone	hors Saison	saison	hors saison
	de l'ouverture au 30 juin	du 1er juillet au 31 août	du 1er septembre à la fermeture
La nuitée	40	55	40
Le week-end	75	105	75
La nuit supp (à partir de la 3ème nuit)	30	48	30
La semaine	185	275	185
(la semaine calculée) = 1WE + 4 nuits supp	195	297	195
Caution état des lieux	155 €		
Caution ménage	60 €		

AVIS de la commission :
La commission émet un avis favorable

Point 2 : Opération Web Marketing - Village de gîtes à Bouère

Rappel du contexte

Suite du dossier Aprochim, La Région de Pays de la Loire a débouqué des fonds pour mener des actions en vue de revaloriser l'image du secteur.

Un dossier dénommé "Redynamisation du Village de gîte Nature et Jardin" a été déposé.

L'opération comporte 2 phases :

- Un positionnement de l'offre conduisant à la création d'une « image de marque »
Cette opération est réalisée par l'agence de communication Lavalloise (MédiaPilote)
- Une refonte du site Internet à partir des préconisations de l'agence
Cette opération est réalisée par notre prestataire Internet Anjou Web

Matrice FORCE FAIBLESSE

Les forces	Les opportunités
<ul style="list-style-type: none"> Un large espace naturel de 3 ha sans pollution visuelle <ul style="list-style-type: none"> o Calme et intimité o Une campagne préservée et bocagère La proximité et l'accueil des commerçants de Bouère La bienveillance d'une équipe disponible et aux petits soins pour vous <ul style="list-style-type: none"> o Vos hôtes vous connaissent et vous conseillent Des animations exclusives autour de la connaissance de la nature <ul style="list-style-type: none"> o Des ateliers animés par Christophe 	<ul style="list-style-type: none"> La campagne "Slowlydays" du comité départemental du tourisme de la Mayenne La LGV qui rapproche le village de la clientèle Parisienne
Les faiblesses	Les menaces
<ul style="list-style-type: none"> L'attractivité "touristique" de la Mayenne qui fait défaut Des activités trop soft ? <ul style="list-style-type: none"> o Pas de piscine, ni de baignade surveillée Une offre "logement" peu différenciante <ul style="list-style-type: none"> o 1 Seule taille de logement o Des chalets manquant d'originalité 	<ul style="list-style-type: none"> Sur la qualité des logements <ul style="list-style-type: none"> o Un confort de 2^e Une concurrence locale insolite avec une offre plus large de logement et d'activités

Vos qualités qui font la différence



1- la simplicité des lieux

11 chalets bois privatifs posés dans un écrin naturel de 3ha



2- Des hôtes bienveillants et disponibles

Un village de gîtes incarné, humain



3- Des animations découverte Nature insolite

Suivez Christophe, votre guide de nature



VOTRE POSITIONNEMENT EST

Le village de gîtes JARDIN ET NATURE, c'est

Une rencontre avec les richesses simples d'une nature bien vivante
 Une authentique expérience nature, simplicité, proximité
 L'art de se ressourcer en redécouvrant la simplicité
 Un esprit de famille
 L'accueil bienveillant et souriant de vos hôtes (Christophe, Carole & Cécile)

Parce que...

On fera tout pour vous faire adorer vos vacances dans un cadre naturel, préservé, calme et bienveillant
 Un guide de nature vous aidera à apprécier le goût des choses simples au travers d'ateliers insolites

UNE OFFRE CALQUÉE SUR LES CRITÈRES DE CHOIX



1

Vous venez ?

- En famille avec de jeunes enfants
- En couple pour se mettre au vert
- Pour une réunion de famille/mariage

2

Votre séjour en chalet privatif

- Pour 1 semaine
- Pour 1 long week-end
- Avec des petits plus (Salle de réception)

3

Et des activités insolites !

- Les ateliers Nature de Christophe
- Le barbecue des amis du jardin
- Pêche / Cheval & randonnées pédestres / Vélo
- Les autres sorties



Iconographie

LA NATURE

La nature se doit d'être authentique, vivante. Le mode macro sera privilégié pour favoriser l'immersion dans un environnement luxuriant. Les plans se voudront également larges pour montrer une nature à perte de vue sans pollution visuelle.

simplicité
écriture
authentique
vivant
calme



Couleurs

Le choix colorimétrique privilégie le naturel pour évoquer la végétation, l'eau.

Des couleurs plus chaudes peuvent être utilisées dans des documents tels que les publicités, plaquettes, flyers pour apporter chaleur et humanité.

naturelles
chaleureuses
douces
fraîches

Iconographie

L'HUMAIN

Le choix iconographique privilégie des instants en action : activités, découverte de la nature, moments de partage, ...

La lumière de ces photographies se voudra douce pour faire écho au calme, à la sérénité des lieux. Il s'agit ici de présenter un écran de verdure où il fait bon se ressourcer.

famille
rencontre
bienveillance
partage
sourire

JOSEFIN SANS
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 0123456789
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 0123456789
TREBUCHET MS
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 0123456789
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 0123456789
Nickainley
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 0123456789
Guichen
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 0123456789

Typographies

Des typographies sans empattement pour apporter modernité et impact.

Des polices manuscrites peuvent être utilisées dans des documents tels que les publicités, plaquettes, flyers pour accentuer le côté authentique, naturel.



n°1



AVIS de la commission

La commission valide le travail sur le positionnement de l'offre.

La commission propose que l'agence retravaille l'esprit des visuels, qui donnent un aspect triste et ne font pas ressortir les couleurs du jardin, de la nature.

La commission se prononce pour le logotype n°1

n°2



n°3



Point 3 : Valorisation du patrimoine – Appel à projet Région

Contexte

Madame CAUCHOIS, propriétaire du Château des Arcis, a sollicité les élus au tourisme et à la culture concernant la position de la communauté de communes quant à la valorisation du patrimoine local.

N'ayant pas de médiateur culturel, c'est au tourisme qu'il a été demandé de traiter le dossier.

Outre l'évènementiel et les initiatives locales, l'action de la collectivité en matière de valorisation du patrimoine rural date de 2006 avec la mise en place de 23 plaques pédagogiques sur le petit patrimoine des communes.

La Région a lancé un Appel à Projet « Valorisation du patrimoine ligérien »

Il est proposé de faire l'achat d'un logiciel de création d'itinéraire de découverte, de jeux de piste, d'énigme, agrémenté de ressources de réalité virtuelle, de commentaire vidéo, photo et audio..).

Touristes et locaux pourraient ainsi déambuler en autonomie à la découverte de lieux remarquables de façon ludique et instructive.

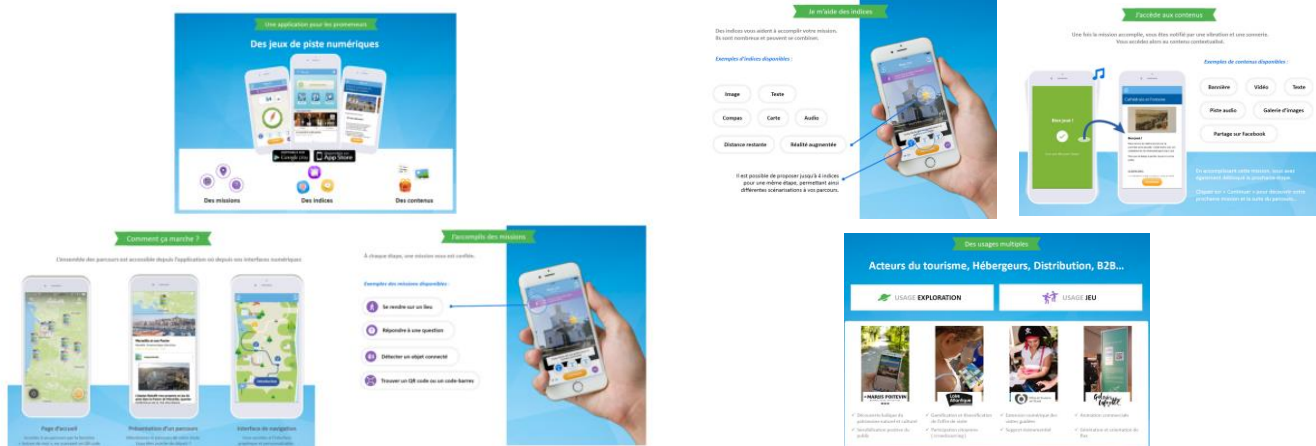
L'intérêt :

Une animation innovante.

Une animation qui couvre l'ensemble du territoire et mise à disposition de tous les hébergeurs du pays de Meslay Grez et des territoires limitrophes

La possibilité de créer des circuits à l'échelle communale, comme pour la visite de Chéméré-le-Roi par exemple

Touristes et locaux peuvent déambuler en autonomie à la découverte de lieux remarquables de façon ludique et instructive.



L'aide financière régionale

Les dossiers sont soumis à l'avis d'un Comité consultatif composé d'élus régionaux et d'experts thématiques (tourisme, culture, patrimoine). Les dossiers ayant reçu un avis favorable sont ensuite proposés au vote des élus lors d'une Commission permanente.

ELIGIBILITÉ

- Seuls les dossiers présentant un budget supérieur à 5 000 € seront déclarés éligibles.
- La demande ne peut en aucun cas atteindre plus de 50 % du montant du budget prévisionnel du projet.
- La demande devra porter soit sur des dépenses d'investissement soit sur des dépenses de fonctionnement. Le budget adressé devra s'attacher à les distinguer (une notice de présentation budgétaire est téléchargeable avec le dossier de demande de subvention).

Plan de financement :

Depenses				Recettes		
		Montant Hors Taxes	Montant TTC		Taux	
Plateforme numérique	Achat compte Professionnel	9 000,00 €	10 800,00 €	Région	50%	9 737,50 €
Ingénierie	Création de parcours	5 000,00 €	6 000,00 €	CCPMG		9 798,50 €
Ingénierie	Création d'identité visuelle	2 500,00 €	3 000,00 €	Fctva		3 834,00 €
Ingénierie	Création Contenu	3 000,00 €	3 600,00 €			
Communication	Kit de communication	1 000,00 €	1 200,00 €			
	Remise commerciale	- 1 025,00 €	- 1 230,00 €			
TOTAL		19 475,00 €	23 370,00 €			23 370,00 €

Reste à charge communauté de communes

9 798,50 €

AVIS de la commission

La commission émet un avis favorable au projet.

Point 4 : Bâtiment intercommunal à Maisoncelles du Maine Mayenne Environnement – Convention à intervenir

Contexte :

L'association M53 a cessé son activité depuis le 1^{er} janvier 2018.
Les membres ont rejoint l'association Mayenne Nature Environnement qui a créé, pour l'occasion, un groupe astronomie en son sein.

L'association MNE a sollicité la communauté de communes afin de pouvoir bénéficier de l'usage, à titre gratuit, du bâtiment sis à Maisoncelles-du-Maine, pour pratiquer ses activités astronomie et nature et mettre en place des animations en journée et en soirée de type « animation nature » et « soirée aux étoiles »

Projet de convention (en annexe)



AVIS de la commission

La commission émet un avis favorable

Point 5 : Fédération de pêche de la Mayenne – Convention de régie 2018 -2021

La Communauté de communes et la fédération départementale de la pêche ont passé convention en 2015 afin que les recettes de la vente des cartes de pêche puissent être intégrées à la régie des sites concernés, à savoir Villiers Charlemagne et la Chesnaie.

Cette convention arrivant à son terme, il est proposé de la prolonger pour une durée de 3 ans

AVIS de la commission

La commission émet un avis favorable

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide le rapport de la commission tourisme tel que présenté.**
- **Fixe les tarifs de la prestation tente amazone du camping de Villiers charlemagne tel que présentés.**
- **Autorise le Président à répondre à l'appel à projet « valorisation du patrimoine ligérien »**

- **Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la région des pays de la Loire.**
- **Valide la convention avec l'association Mayenne Nature Environnement pour la mise à disposition du bâtiment.**
- **Délègue au Bureau la finalisation de la convention à intervenir.**
- **Valide le renouvellement pour une période de trois ans des conventions de régie « cartes de pêche » avec la Fédération Départementale de pêche et les APPMA locales pour l'encaissement des recettes sur les sites de Villiers-Charlemagne et la Chesnaie.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions à intervenir.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

Dossier N°5 – Rapport de la commission culture du 14 juin 2018

Rapporteur ; Jacques Sabin, Vice-président en charge de la commission culture.

Rappel de l'ordre du jour

- Lecture :
 - Bilan de la quinzaine du numérique et programme de la saison d'automne 2018
 - Elargissement des horaires d'ouverture à la médiathèque de Meslay du Maine
- Culture :
 - Interventions danse en milieu scolaire 2018-2019
 - Point sur le projet Hip-Hop
 - Rapport du 1^{er} comité technique
 - Demande de la Mairie de Meslay-du-Maine
- École de musique :
 - Projet Hip-Hop
 - Comédie Musicale 2019

Lecture

➤ Bilan de la quinzaine du numérique :

A l'initiative des services Culture, Jeunesse et de la Maison de Services au Public (MSAP) une nouvelle animation a vu le jour en 2018 sur le territoire : **la quinzaine du numérique**. Celle-ci a proposé tout un programme d'animations gratuites tous publics pour (re)découvrir des différentes applications du numérique dans nos vies quotidiennes



Animations	Lieu	Intervenants	Fréquentation
Atelier : démarches administratives par Internet	CCPMG	MSAP	6
A toi de jouer (centre de loisirs de Meslay)	BTR Meslay	Bibliothécaire	15
Atelier : CLOUD	CCPMG	MSAP	8
Conférence : l'éducation aux médias	CCPMG	Conférencier	15
Séances bébés lecteurs RAM : Tous en forme	BTR Meslay	Bib + RAM	25
		Bib + Service	5
Tournoi de jeux vidéo	BTR Meslay	jeunesse	
Heure du conte numérique	BTR Meslay	Bibliothécaires	14
Découverte de la réalité virtuelle	CCPMG	Ouest Game	40
JEU : A toi de jouer	BTR Meslay	Bibliothécaires	12
Ratcomptines : tous en forme	BTR Meslay	Bibliothécaires	11
Ateliers tablettes et liseuses	BTR Meslay	Bib + Arnaud	4
Séances bébés lecteurs RAM : Tous en forme	BTR Meslay	Bib + RAM	21
		Bib + Service	6
Rétro-Gaming	BTR Meslay	jeunesse	
Ratcomptines : tous en forme 1er séance	BTR Meslay	Bibliothécaires	15
Ratcomptines : tous en forme 2 e séance	BTR Meslay	Bibliothécaires	18
		TOTAL	215

➤ Programme lecture Automne 2018, sur le thème des Emotions :

- Sam. 6 oct. Maisoncelles du Maine 10h30 : « *Raconte-moi une histoire* » de M^zelle Magali. Spectacle musical et conté / 3- 5 ans.
- Sam. 17 nov. Arquenay 10h30 : « *Eurêka* » de la Compagnie Mr Barnabé. Théâtre d'objets électroluminescents. Mariage entre théâtre / lumière et musique électro. Dès 1 an.
- Vend. 30 nov. 20h00 Bazougers : « *J'aimerai te dire* » de la compagnie les Tombés de la Lune. Théâtre d'après les Histoires pressées de Bernard Friot / plus de 9 ans.
- 1 expo sur les comics dans le cadre du projet commun avec la ville de Meslay du Maine

Amplitude horaire de la médiathèque de Meslay du Maine

➤ **Contexte :**

Au fil des années, les pratiques et les besoins de nos usagers ont évolué. Notre équipe doit s'adapter à leurs nouveaux besoins.

Par conséquent, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture de la médiathèque de Meslay du Maine.

Afin de répondre au mieux aux attentes du public, nous nous sommes intéressées aux horaires des autres bibliothèques en Mayenne, et avons interrogé nos lecteurs via un questionnaire.

Pour rappel, la médiathèque de Melay du Maine est actuellement ouverte 21h/ semaine sur 5 jours, avec une équipe de 3 salariées (35h/semaine) qui assurent les ouvertures des 2 médiathèques.

➤ **Résultats des Enquêtes :**

Nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques similaires à Meslay du Maine

COMMUNES	NB D'HEURE/SEM	EN SOIREE	
Gorron	19h	Oui	3 soirs à 18h
Ambrières	16h	Oui	3 soirs à 18h30
Ernée	11h	oui	1 soir à 19h
Andouillé	14h30	oui	3 soirs à 18h30
Vilaines la Juhel	15h30	oui	2 soirs à 18h30
Lassay	14h	oui	1 soir à 18h
Montsûrs	22h	oui	4 soirs à 18h30
Renazé	18h	oui	2 soirs à 19h

Résultats du Questionnaire (réponse en format papier et numérique via le portail du réseau de lecture)

99 réponses - 66 % sont favorables à une ouverture en soirée

Si oui, sur quels créneaux :

JOURS	NB DE REPONSES
Lundi	4
Mardi	14
Mercredi	7
Judi	14
Vendredi	25
Samedi	9

➤ **Proposition :**

Pour rappel, la médiathèque de Melay du Maine est actuellement ouverte 21h/ semaine sur 5 jours, avec une équipe de 3 salariées (35h/semaine) qui assurent les ouvertures des 2 médiathèques.

ACTUELLEMENT : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	
Mardi	15h-17h
Mercredi	9h30-12h30 13h30-18h
Judi	15h-17h
Vendredi	9h30-12h30
Samedi	9h30-12h30 13h30-17h
TOTAL	21H00

PROPOSITION : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	
Mardi	15h-17h
Mercredi	10h-12h30 14h-18h30
Judi	15h-17h
Vendredi	10h-12h30 16h30-19h00
Samedi	9h30-12h30 14h-17h
TOTAL	22H00

[Avis de la commission](#) : les membres de la commission prennent acte du rapport présenté et valident le changement d'horaires

Culture

➤ Interventions danse en milieu scolaire 2018-2019

- *Pour rappel budget alloué en 2017-2018 : 2954,66 € dont 50 € cotisation à Mayenne Culture.*
- Pour 2018-2019 les écoles candidates sont les suivantes :
 - ✓ Bouère : 2 classes : Prise en charge CCPMG : 551,53 €
 - ✓ Saint Loup du Dorat : 1 classe : Prise en charge CCPMG : 404,45 €
 - ✓ Saint Brice : 2 classes : Prise en charge CCPMG : 661,82 €
 - ✓ Le Buret : 1 classe : Pris en charge CCPMG : 404,45 €

TOTAL CCPMG : 2022,25 € (sans cotisation de 50 €).

Pour information : Mayenne Culture n'a pas validé la demande de l'école René Cassin de Meslay du Maine (6 classes) et de l'école de Bouère (2 classes).

[Avis de la commission](#) : les membres de la commission prennent acte du rapport présenté et valident les inscriptions budgétaires proposées.

➤ Point sur le projet Hip-Hop

- Ce projet est mené en partenariat avec le service culturel de la ville de Meslay du Maine.
- *Pour rappel :*
 - ✓ *La Mairie de Meslay du Maine apporte son concours financier à hauteur de 3000 € + le prêt de la salle socioculturelle,*
 - ✓ *La Communauté de communes a validé un budget de 4 000 € + la mise à disposition d'hébergement pour les artistes à la base de loisirs de La Chesnaie.*

• Spectacle n°1 : Seul à Sol

Spectacle à destination des scolaires (élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du collège Maurice Genevoix et de l'ensemble scolaire Notre Dame et les élèves de 5^{ème} du collège Le Grand Champ de Grez-en-Bouère). En amont de cette représentation, une intervention d'environ 1 heure du danseur est envisagée dans chaque classe concernée par ce projet. Au cours de celle-ci, une partie échange autour du solo « Seul à Sol » et une partie pratique. Ces rencontres, pour les collèges de Meslay du Maine se feront à la salle socioculturelle et au collège de Grez pour le collège de Grez-en-Bouère.

Spectacle n°2 : Soul N' Pepper

Ce spectacle tout public musique et danse (5 musiciens et 2 danseurs) sera programmé le Vendredi 12 Octobre à la salle socioculturelle de Meslay-du-Maine.

C'est un spectacle participatif.

L'entrée de celui-ci est fixée à 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.

Il est proposé de donner une entrée gratuite pour le spectacle du Vendredi soir à l'ensemble des collégiens qui participent au projet.

École de Musique (voir diapositive n°15)

Exposition à la médiathèque de Meslay du Maine

Dans le cadre de ce projet commun, une exposition est programmée à la médiathèque de Meslay du Maine du 24 septembre au 20 octobre 2018.

Budget prévisionnel :

INTITULÉ		MONTANT TTC
Cachet Soul N'Pepper (soirée grand public Vendredi 11/10)		2 321,00 €
Cachet Seul à sol (séance pour les 4ème et 3ème +5ème Grez)		633,00 €
Interventions en milieu scolaire de l'artiste de Seul à Sol		822,90 €
Intervenant pour stage de danse à l'école de musique (budget EM)		-
Frais annexes (transport, péage, location de mini-bus...)		446,83 €
Location sono-éclairage		3 278,40 €
Cachets techniciens	Lolotte	614,00 €
	François	326,34 €
	Matthieu	921,01 €
SSIAP		186,70 €
Location salle		- €
Transport scolaire (budget jeunesse)		- €
Repas musiciens + techniciens + catering		300,00 €
SACEM		300,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES		10 150,18 €
Recettes spectacles Grand Public		1 500,00 €
Recettes 5 € / enfant		1 680,00 €
Participation ville de Mairie de Meslay du Maine		3 000,00 €
SOUS-TOTAL RECETTES		6 180,00 €
TOTAL A LA CHARGE DE LA CCPMG		3 970,18 €

Avis de la commission : les membres de la commission prennent acte du rapport présenté et valident le principe de faire bénéficier à chaque enfant une entrée gratuite pour la soirée du Vendredi 12 Octobre 2018.

➤ **1^{er} comité technique « Vers un projet culturel de territoire »**

Dans le cadre de l'étape 1 de la stratégie culturelle de territoire, il était convenu la mise en place d'un comité technique. Celui-ci est composé de Jacques Sabin, Michel Le Floch, Frédéric Mocher, Françoise Moreau et l'ensemble des agents culturels de la Mairie de Meslay et la Communauté de communes.

Il s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 29 Mai dernier. L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Point sur l'étape 1 validée lors du Conseil Communautaire du 28 Novembre dernier,
- ✓ Point sur le projet Hip-Hop,
- ✓ Réflexions autour de la mutualisation avec le service culturel de la ville de Meslay du Maine.

Une seconde réunion du comité technique est programmée le Mercredi 04 Juillet.

➤ **Demande de la Mairie de Meslay du Maine**

Caroline Hue-Guais, agent culturel de la Mairie de Meslay du Maine est actuellement en congés maternité et ce, jusqu'à la fin de l'année 2018.

3 rendez-vous culturels sont programmés au cours de cette période. La Mairie de Meslay du Maine demande à la Communauté de communes si les agents culturels intercommunaux peuvent prendre le relais sur ces 3 dates.

Les modalités ne sont pas encore définies.

Un rendez-vous est programmé le lundi 18 Juin pour faire le point sur l'avancée des dossiers, dresser la listes des missions à effectuer et estimer un temps global de travail.

A la suite de cette rencontre, une proposition technique et financière sera faite à la Mairie de Meslay du Maine.

École de Musique

➤ Projet Hip-Hop

Dans le cadre du projet Hip-Hop, l'école de musique proposerait aux élèves dans le cadre de leur cursus (de Préparatoire à E3 inclus) un stage de danse « Hip-Hop ». Celui-ci serait assuré par un ou deux danseur(s) de la Compagnie Engrenage(s).

Le budget serait de 300 € (budget actions de l'école de musique).

➤ Education artistique et culturelle

Dans le cadre des interventions musique en milieu scolaire, la Communauté de communes accompagne des projets de comédie musicale tous les 2 ans à destination des élèves du 2^{ème} et 3^{ème} cycle. Pour information une CLÉ est programmée la 1^{ère} semaine de Juillet.

Le budget proposé : 5 000 €.

Avis de la commission : les membres de la commission prennent acte du rapport présenté et valident les inscriptions budgétaires proposées.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide l'ensemble du rapport tel que présenté.
- Valide les changements d'horaires à la Médiathèque de Meslay du Maine sur la base d'une expérimentation de six mois.
- Valide le budget prévisionnel des interventions danses en milieu scolaire.
- Valide le principe de faire bénéficier à chaque enfant qui auront participé au projet une entrée gratuite pour la soirée du vendredi 12 octobre 2018 et ce, dans le cadre du projet Hip-Hop.
- Valide le budget prévisionnel des actions de l'Ecole de Musique intercommunale, dans le cadre du projet Hip-Hop.
- Valide le budget prévisionnel du budget « Comédie musicale » de l'Ecole de Musique intercommunale pour l'année scolaire 2018-2019.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°6 – Compte rendu du comité de pilotage l'Azuréo du 18 juin 2018 – Avenant numéro 2 au contrat DSP – Tarifs 2018-2019

Rapporteur ; Jean-Marc Poulain, Vice-président en charge de la commission sport.

Pour rappel, la société Prestalis exploite, par Délégation de Service Public et via sa société locale dédiée, SARL Piscine de Meslay-Grez, l'espace aquatique l'Azuréo depuis le 24 juin 2016.

1) Avenant n° 2

Article 1 : Reversement des économies générées sur la masse salariale suite au changement de directeur

Le personnel d'exploitation est constitué d'un agent mis à disposition par la Collectivité en qualité de maître-nageur. La masse salariale associée à cet agent est reversée à la Collectivité dans les limites du salaire allouée au compte d'exploitation prévisionnel et annexé au contrat.

En juin 2017, l'agent mis à disposition a été promu directeur du centre aquatique l'Azuréo par le délégataire. Par conséquent, un maître-nageur a été recruté en remplacement de celui-ci.

De ce fait, le délégataire optimise sa masse salariale en recrutant un maître-nageur avec l'enveloppe initialement allouée au salaire du directeur.

Par conséquent, les parties conviennent que l'économie générée sera rétrocédée à l'autorité délégante avec un effet rétroactif au mois 1^{er} juin 2017.

Les données sont les suivantes :

	DIRECTEUR	MNS
Salaire Brut	2 425,00 €	1 735,00 €
Charges patronales	1 090,00 €	415,00 €
Chèques vacances	- 30,00 €	- 30,00 €
Mutuelle	- 16,67 €	- 16,67 €
Taxe sur les salaires	178,98 €	92,17 €
Taxe formation	17,52 €	6,69 €
Taxe d'apprentissage	7,09 €	2,70 €
TOTAL	3 671,92 €	2 204,89 €
ECONOMIE MENSUELLE	1 467,03 €	

Sur appel de recettes de l'autorité délégante, la somme de 1 467,03 € TTC par mois soit 17 604,36 € TTC (pour une année complète) sera Déduite mensuellement. Une régularisation pour la période du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2018, soit la somme de 19 71.39€, sera opérée sur la facture de juin 2018.

2) GRILLE TARIFAIRE 2018/2019

Le coefficient d'actualisation pour 2018 est de 1.02016. Pour autant, le délégataire propose de ne pas augmenter les tarifs 2018-2019 afin de soutenir une politique de développement de la baignade dynamique.

D'autre part, le délégataire propose d'ajouter des offres et de modifier des dénominations

Il a également été demandé que le tarif pour les centres de loisirs soit baissé. Il passerait de 3.30 € actuellement à 2.30 € TTC.

PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE L'AZUREO	Tarif actuel Septembre 2017 à Août 2018	Tarifification indexation	Proposition Septembre 2018 à Août 2019	Commentaires
	Tarifs en € TTC	0,00%	Tarifs en € TTC	
GRAND PUBLIC				
Enfant - de 3 ans	- €	- €	- €	
Tarif réduit (de 3 à 15 ans)	3,60 €	3,60 €		
Adulte	4,60 €	4,60 €		
Carte 10 entrées tarif réduit	28,50 €	28,50 €		
Carte 10 entrées adulte	36,70 €	36,70 €		
Carte famille (2+3)	15,80 €	15,80 €		
CE camel 50 entrées	180,00 €	180,00 €		
CE camel 100 entrées	360,00 €	360,00 €		
CE camel 50 entrées + bainé	350,00 €	350,00 €		Nouvelle offre proposée au CE (entrées espace aquatique + espace bien être)
CE camel 100 entrées + bainé	700,00 €	700,00 €		Nouvelle offre proposée au CE (entrées espace aquatique + espace bien être)
Entrée bien-être + espace aquatique	9,10 €	9,10 €		
10 entrées bien-être + espace aquatique	78,00 €	78,00 €		
CLSH/ ALSH	3,30 €	2,30 €		Réduction du tarif pour les ALSH de la collectivité
Anniversaire (par enfant)	9,00 €	9,00 €		
Carte perdue	5,00 €	5,00 €		
ACTIVITES				
1 séance activité Classic (aquafitness, bébé à l'eau)	10,70 €	10,70 €		
Pass Activité Classic Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	222,00 €	222,00 €		
Pass Activité Classic Trimestre	87,00 €	87,00 €		
1 séance activité Premier (Aquaobing, Aquatraining)	12,00 €	12,00 €		
10 séances activité Premier (Aquaobing, Aquatraining)	105,00 €	105,00 €		
Pass natation Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	163,00 €	163,00 €		
Pass natation Trimestre	77,00 €	77,00 €		
Pass natation 2ème enfant de la même famille Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	111,00 €	111,00 €		
Stage (pendant les vacances scolaires - 5 séances du lundi au vendredi)	51,00 €	51,00 €		
ABONNEMENTS				
SILVER - accès illimité à l'espace aquatique Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	204,00 €	204,00 €		
SILVER - accès illimité à l'espace aquatique Trimestre	78,00 €	78,00 €		
SILVER + accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	348,00 €	348,00 €		
SILVER + accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être Trimestre	133,00 €	133,00 €		
KIDS (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	114,00 €	114,00 €		
KIDS (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Trimestre	46,00 €	46,00 €		
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Aquafitness Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	384,00 €	384,00 €		nouvelle formule comprenant seulement accès illimité à l'espace aquatique + fitness
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness Trimestre	144,00 €	144,00 €		nouvelle formule comprenant seulement accès illimité à l'espace aquatique + fitness
GOLD + accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	444,00 €	444,00 €		Changement de dénomination, correspond à l'ancien Gold
GOLD + accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness Trimestre	163,00 €	163,00 €		Changement de dénomination, correspond à l'ancien Gold
PLATINUM - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness + Aquaobing Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	588,00 €	588,00 €		
INSTITUTIONNELS - EN CONTREPARTIE DES CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC				
Scolaires 1er degré CCPMG (tarif par créneau 1e degré avec 2 classes simultanées) (*)	120,00 €	120,00 €		
Scolaires 2e degré CCPMG (tarif par créneau 2e degré avec 2 classes simultanées) (*)	145,00 €	145,00 €		
Créneaux CSP clubs et associations (*) (par heure équivalente ligne d'eau)	31,50 €	31,50 €		
Mise à disposition de l'équipement à l'autorité délégataire (base 2 jours par an) (*)	1 200,00 €	1 200,00 €		
AUTRES RECETTES INSTITUTIONNELLES				
Clubs et associations - facturation aux clubs et associations, pour les locations de LNH (lignes de nage Horaire), hors CSP (*)	31,60 €	31,60 €		
Scolaires 1er degré extérieurs (hors CCPMG) - facturation aux communes ou établissements concernés (*)	86,40 €	86,40 €		

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide l'avenant N°2 à la convention de délégation de service public tel que proposé.

- Valide la nouvelle grille tarifaire.

- Autorise le Président ou le vice-Président à signer l'avenant n° 2 et tous documents inhérents au présent dossier

Dossier N°7 – Répartition du FPIC 2018

Rapporteur ; Le Président, Bernard Boizard.

A- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales

1- RAPPEL de ce qu'est le FPIC :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pourquoi le FPIC ?

- Pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal.
- Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle

Grands principes du FPIC

- Une mesure de la richesse à l'échelon intercommunal agrégeant richesse de l'EPCI et de ses communes membres par le biais d'un indicateur de ressources : le potentiel financier agrégé (PFIA) ;
- Un Fonds national unique alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes dont le potentiel financier agrégé est supérieur à un certain seuil ;
- Une redistribution des ressources de ce Fonds en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal permettant de flécher les ressources du fonds vers les collectivités moins favorisées

LES MODALITES DE LA REPARTITION INTERNE DU REVERSEMENT

Les trois modes de répartition possibles entre l'EPCI et ses communes membres :

1- Conserver la répartition dite de droit commun (voir détail ci-dessous)

La part de l'EPCI est déterminée en fonction du coefficient d'intégration fiscale. Ensuite, le reversement restant est réparti entre le communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant (PFIA/hab.) et des populations des communes.

Aucune délibération n'est nécessaire

2- Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »

Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de 2 mois à partir de la notification (Soit jusqu'au 1^{er} aout 2016). Dans ce cas le reversement est dans un premier temps réparti entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps, la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi, c'est-à-dire en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et du potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance du potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération appartient au conseil communautaire. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ; ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée de droit commun.

3- Opter pour une répartition « dérogation libre »

Dans ce cas il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de définir librement la nouvelle répartition suivant ses propres critères, aucune règle particulière n'est prescrite. Pour cela, l'organe délibérant doit, soit délibérer à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification du reversement, soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de

L'ENSEMBLE des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI.
A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée

2-RAPPEL du FPIC 2017

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres										
	Prélèvement			Montant définitif	Reversement			Montant définitif	Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)		Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)		Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		138 858	180 515	97 201		138 858	
Part communes membres	0	0	0		265 445	223 788	307 102		265 445	
TOTAL	0	0	0		404 303	404 303	404 303		404 303	

3- FPIC 2018

En 2018, son évolution est de 0.2 % par rapport à 2017

Fiche d'information FPIC 2018 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)										
Exercice	2018			Département	53					
Ensemble intercommunal:	245300223 CC DU PAYS DE MESLAY GREZ									
Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)										
Montant prélevé Ensemble intercommunal	0									
Montant reversé Ensemble intercommunal	405 267									
Solde FPIC Ensemble intercommunal	405 267									
Cet Ensemble intercommunal est	bénéficiaire net									
Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres										
	Prélèvement			Montant définitif	Reversement			Montant définitif	Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)		Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)		Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		143 693	186 801	100 585		143 693	
Part communes membres	0	0	0		261 574	218 466	304 682		261 574	
TOTAL	0	0	0		405 267	405 267	405 267		405 267	

PROPOSITION DE TABLEAU DE REPARTITION 2018 ET RAPPEL 2017 :

Dans le cadre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales, il est proposé au Conseil Communautaire, pour l'année 2018 de reverser l'intégralité de la part dédiée aux communes membres sur la base de la répartition de droit commun comme présenté dans le tableau ci-dessous ; à savoir :

Nom Communes	FPIC 2017	FPIC 2018
ARQUENAY	13 116,00 €	12 675,00 €
BANNES	2 921,00 €	2 716,00 €
BAZOUGE DE CHEMERE	10 868,00 €	10 539,00 €
BAZOUGERS	20 097,00 €	19 383,00 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF	3 677,00 €	3 533,00 €
BIGNON DU MAINE	7 647,00 €	7 439,00 €
BOUERE	21 336,00 €	21 284,00 €
BURET	6 415,00 €	6 210,00 €
CHEMERE LE ROI	10 322,00 €	9 678,00 €
COSSE EN CHAMPAGNE	7 211,00 €	6 844,00 €
CROPTE	4 761,00 €	4 376,00 €
GREZ EN BOUERE	17 457,00 €	17 570,00 €
MAISONCELLES DU MAINE	11 004,00 €	10 481,00 €
MESLAY DU MAINE	42 447,00 €	43 938,00 €
PREAUX	3 285,00 €	3 234,00 €
RUILLE FROID FONDS	11 719,00 €	11 783,00 €
SAINT BRICE	11 875,00 €	11 628,00 €
SAINT CHARLES LA FORET	5 577,00 €	5 307,00 €
SAINT DENIS DU MAINE	9 588,00 €	9 691,00 €
SAINT LOUP DU DORAT	9 004,00 €	8 775,00 €
VAL DU MAINE	12 098,00 €	11 596,00 €
VILLIERS CHARLEMAGNE	23 020,00 €	22 894,00 €
Total	265 445,00 €	261 574,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Décide de reverser l'intégralité de la part dédiée aux communes membres sur la base de la répartition de droit commun comme présenté dans le tableau ci-dessus pour l'année 2018.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°8 – PLU Commune de Saint Denis du Maine ; abrogation de la délibération du 20 février 2018 et approbation du PLU

Rapporteur ; Le Président.

Dans sa séance du 20 février dernier, le conseil communautaire a approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint Denis du Maine.

Cette décision et le dossier inhérent ont été adressés au contrôle de légalité qui nous a fait part, le 29 mai 2018, des observations suivantes :

- Certaines modifications ont été opérées sur les documents du PLU postérieurement à l'enquête publique. Or, la délibération du 20 février ne précise pas explicitement la nature de ces modifications
 - Le règlement des zones destinées aux équipements de loisirs, de tourisme, de sports et d'hébergement de plein air UI et 1AUI du Plu approuvé porte une illégalité. En effet, la possibilité d'autoriser des constructions à usage d'habitation pour la surveillance ou le gardiennage des installations touristiques semble non conforme au code de l'urbanisme
- Les services du contrôle de légalité invitent le conseil communautaire à procéder au retrait de la délibération du 20 février 2018 et à délibérer de nouveau pour approuver le PLU de Saint de Denis du Maine en prenant en compte les remarques faites.

En conséquence :

- 1 - Abrogation de la délibération du 20 février 2018 :
 - Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Saint Denis du Maine en date du 10 décembre 2015 transférant la compétence documents d'urbanisme à la communauté de communes de du Pays de Meslay-Grez
 - Vu la délibération du conseil municipal de Saint Denis du Maine du 30 octobre 2014 prescrivant l'étude d'un plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation avec la population ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2015 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez afin de lui octroyer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Meslay-Grez, en date du 20 février 2018, approuvant le projet de PLU sur le territoire de la commune de St Denis-du-Maine ;
- Vu l'article 72 de la Constitution, notamment le dernier alinéa ;
- Vu les articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L. 243-2 du code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le courrier du préfet en date du 29 mai 2018, au titre du contrôle de légalité ;

Considérant que l'administration est tenue d'abroger expressément un acte réglementaire illégal ou dépourvu d'objet, que cette situation existe depuis son édicition ou qu'elle résulte de circonstances de droit ou de fait postérieures, sauf à ce que l'illégalité ait cessé ;

Considérant le recours gracieux du préfet du 29 mai 2018, notifié le 1^{er} juin 2018

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger l'autorisation illégale des constructions à usage d'habitation du règlement des zones UI et 1AUI à vocation d'activités de loisirs ;

Considérant les autres remarques du préfet, notamment :

- L'absence de précisions concernant les modifications opérées sur les documents du PLU postérieurement à l'enquête publique,
- L'omission du report sur le règlement graphique des zones à sensibilité archéologiques
- et les erreurs matérielles constatées dans les dispositions du règlement de la zone Na

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Décider d'abroger la délibération du 20 février 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de St Denis-du-Maine.
- Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la communauté de communes du pays de Meslay-Grez et en mairie de Saint Denis du Maine durant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans une annonce légale du département de la Mayenne.
- Dire que La délibération est transmise à M. le préfet de la Mayenne sous couvert de M. le sous-Préfet de Château-Gontier
- Dire que la délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

- 2 - Approbation du PLU de Saint Denis du Maine :

- Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Saint Denis du Maine en date du 10 décembre 2015 transférant la compétence documents d'urbanisme à la communauté de communes de du Pays de Meslay-Grez
- Vu la délibération du conseil municipal de Saint Denis du Maine du 30 octobre 2014 prescrivant l'étude d'un plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation avec la population ;
- Vu l'article 72 de la Constitution, notamment le dernier alinéa ;
- Vu les articles L. 2131-1 et suivants le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme ;
- Vu le courrier du préfet en date du 29 mai 2018, au titre du contrôle de légalité ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Meslay-Grez en date du 26 juin 2018 abrogeant la délibération du 20 février 2018

Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité le règlement illégal des zones UI et 1AUI à vocation d'équipements de loisirs du PLU, en tant qu'il autorise les constructions d'habitation qui relèvent de la sous-destination « logement » ;

Considérant les autres remarques du préfet visant les omissions et erreurs matérielles, à l'exception de celles dont la rectification nécessite l'engagement d'une procédure d'évolution du PLU ;

Considérant que les modifications apportées aux documents du PLU procèdent de l'enquête publique, et que ces modifications ainsi que la rectification des omissions et erreurs matérielles ne remettent pas en cause l'économie générale du plan ;

Il est procédé aux modifications suivantes du dossier PLU :

- la suppression de l'autorisation illégale de construction d'habitation en zones à vocation d'équipements de loisirs UI et 1AUI du PLU ;
- l'annexion à la présente délibération des précisions relatives aux modifications réalisées sur les documents du PLU postérieurement à l'enquête publique, qui ne figuraient pas à la délibération du conseil communautaire du 20 février approuvant le PLU ;

- le report sur le règlement graphique du PLU des zones de sensibilité archéologique,
- la précision des destinations et sous-destinations autorisées par le règlement de la zone Na telles qu'elles sont justifiées dans le rapport de présentation ;
- la suppression du paragraphe 2 de la zone Na de la mention des constructions existantes, compte tenu que cette zone ne comporte aucun bâtiment ;
- la suppression de la mention « exploitations agricoles » du paragraphe 1 de la zone Np à vocation d'exploitation forestière ;

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Décider d'approuver le plan local d'urbanisme de la Commune de Saint Denis-du-Maine tel qu'il a été ainsi modifié.
- Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et en mairie de Saint Denis du Maine durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans une annonce légale du département de la Mayenne.
- Dire que la délibération accompagnée des pièces dossier de PLU modifiées sera transmise à Monsieur le préfet de la Mayenne sous couvert de Monsieur le sous-Préfet de Château-Gontier.
- Dire que le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, à la mairie de Saint Denis du Maine et à la sous-préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Dit que la délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.
- Autoriser le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**MODIFICATIONS DU PLU AVANT APPROBATION
PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-DENIS-DU-MAINE**

Synthèse des avis	
REMARQUES	MODIFICATIONS APPORTEES
Population	
M. THIEBAUD souhaite que le règlement des zones Ua et Ub autorise les clôtures en bois naturel	Le règlement des zones Ua et Ub est modifié en ce sens.
Chambre d'agriculture	
Remarque relative à la page 91 du rapport de présentation. La population envisagée en 2027 diffère entre le PADD et le rapport de présentation	Le rapport de présentation est corrigé pour prendre en compte cette remarque. La population envisagée en 2027 est de 520 habitants.
Compléter le rapport de présentation en mesurant l'impact des zones AU sur les exploitations agricoles	Le rapport de présentation est complété en ce sens.
La chambre d'agriculture demande afin de ne pas bloquer le développement des bâtiments agricoles, que ceux qui peuvent exister dans une bande de 3 m par rapport à la limite séparative puissent être étendus ou reconstruit suite à un sinistre	Le règlement est modifié en ce sens.
Concernant la coupe ou l'abattage des haies bocagères identifiées, la chambre d'agriculture demande que le règlement du PLU se limite à une déclaration préalable et a une compensation un pour un de l'élément supprimé	Le règlement est modifié en ce sens.
Révision des secteurs Ap afin de garantir le développement et la préservation des sites d'exploitation	La zone Ap permet une meilleure protection des abords des cours d'eau qu'un classement en zone A. D'ailleurs, dans son avis (Fiche thématique 3 - Prise en compte des enjeux environnementaux) le Préfet indique que la zone Ap peut être classée en zone N (naturelle). Considérant que cette zone couvre essentiellement des champs cultivés et des pâtures, un classement en zone agricole protégée (Ap) est plus pertinent qu'un classement en zone naturelle (N). Néanmoins, le zonage A est élargi autour des exploitations citées par la Chambre d'Agriculture (La Terpenière, La Moisinière, La Tancharrière).

Conseil départemental	
Ajouter deux emplacements réserver pour améliorer la sécurité le long des RD et améliorer les conditions de visibilité.	Le zonage est modifié en ce sens.
Prendre en compte le règlement de voirie départementale dans les règlements écrit et graphique.	Le règlement est modifié en ce sens.
Préfecture de Mayenne	
Justification du changement de destination des 11 bâtiments situés en zone agricole	Les critères ayant permis l'identification des bâtiments sont reportés dans le rapport de présentation.
Etendre la protection du bocage à toutes les haies à enjeux très forts et forts	Le PLU est modifié en ce sens.
Réglementer la zone inondable dans les OAP et le règlement écrit	Le règlement et les OAP sont modifiés en ce sens.
Utiliser des trames distinctes entre les zones humides et les zones inondables	Le plan de zonage est modifié en ce sens.

Classer en zone N et non Ap les éléments constitutifs de la TVB	La zone Ap est transformée en zone Na.
Conditionner l'ouverture à l'urbanisation des zone 1AUh et 1AUe à la mise aux normes de l'actuelle unité de traitement des eaux usées ou d'une quelconque solution alternative	Le rapport de présentation est complété en ce sens
Compléter le rapport de présentation concernant le risque mouvements de terrains	Le rapport de présentation est complété en ce sens
Compléter le rapport de présentation concernant le risque sismique	Le rapport de présentation est complété en ce sens
Compléter le rapport de présentation concernant les inventaires complémentaires du bocage et des zones humides	Le rapport de présentation est complété en ce sens
Corriger la page 48 du rapport de présentation concernant l'activité nautique sur le plan d'eau	Le rapport de présentation est corrigé en ce sens
Compléter le rapport de présentation concernant les 57 zones archéologiques	Le rapport de présentation est complété en ce sens. Cependant, aucun zonage archéologique n'a été arrêté à ce jour.
Compléter le chapitre 2 (p120) du rapport de présentation relatif aux orientations d'aménagement et de programmation	Le rapport de présentation est corrigé en précisant le nombre de logements envisagés dans chaque OAP
Corriger l'avant propos relatif aux OAP (compatibilité et non cohérence)	L'avant propos est modifié.
Corriger le règlement écrit concernant la zone 2AU (renommer en 2AUh et réglementer cette zone dans le règlement écrit)	La zone 2AU est renommée 2AUh
Corriger le préambule des zones concernées par les OAP	Le règlement est modifié en ce sens.
Faire correspondre la protection des haies affichée dans les OAP et dans les règlements écrit et graphique	Les haies à préserver dans les OAP sont reportées sur le plan de zonage.
En zone A, la notion de "bâtiments existants" au paragraphe 2,II doit préciser une date de début de validité	Le règlement est modifié en ce sens.
Compléter la légende relative aux zones humides sur la plan de zonage	Le plan de zonage précise que les zones humides sont préservées au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme.
Ajouter une construction située à la Dorbellière dans les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination	Le plan de zonage et le rapport de présentation sont modifiés en ce sens.
Exclure des zone Np les bâtiments agricoles	La zone Na (anciennement Ap) est modifiée sur les secteurs de La Tranchardière, La Terpinère et La Moisi-nière.
Au sein de la zone 1AU1, en considérant l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme qui précise que le logement ou l'hébergement sont strictement liés à la destination « habitation », il ne peut pas être autorisé une construction à usage d'habitation, affectée au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la direction, la surveillance ou le gardiennage des installations touristiques du site.	Le règlement écrit n'autorisera pas de logement de fonction dans les zone U ℓ et 1AU ℓ (Propose la rédaction suivante : « Pour tenir compte de l'avis du préfet et de son recours gracieux au titre du contrôle de légalité du 29 mai 2018, il est procédé à la suppression de l'autorisation des constructions d'habitation en zones U ℓ et 1AU ℓ du règlement du PLU »)

Fait le 26/06/2018, à Meslay-du-Maine

Le Président



AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

I – Abrogation de la délibération du 20 février 2018

- Décide d'abroger la délibération du 20 février 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de St Denis-du-Maine.
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la communauté de communes du pays de Meslay-Grez et en mairie de Saint Denis du Maine durant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans une annonce légale du département de la Mayenne.
- Dit que La délibération est transmise à M. le préfet de la Mayenne sous couvert de M. le sous-Préfet de Château-Gontier
- Dit que la délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

II – Approbation du PLU de la Commune de Saint Denis du Maine

- Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint Denis-du-Maine tel qu'il a été ainsi modifié.
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et en mairie de Saint Denis du Maine durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans une annonce légale du département de la Mayenne.
- La délibération accompagnée des pièces dossier de PLU modifiées sera transmise à Monsieur le préfet de la Mayenne sous couvert de Monsieur le sous-Préfet de Château-Gontier.
- Dit que le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, à la mairie de Saint Denis du Maine et à la sous-préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Dit que la délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°9 – Affaires financières

Rapporteur ; Le Président, Bernard Boizard.

1-1 Décision modificative budgétaire- BUDGET annexe ASSAINISSEMENT Régie – DM N°3

Préambule

Le prêt n°70000117615 du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a fait l'objet d'un réaménagement le 28 mars 2017, les frais de réaménagement de 1 045,55 € ont été intégrés au capital restant dû au 06/03/2017 soit un capital restant dû de 140 452,94 €. Il convient de prévoir les crédits suivants pour régulariser la situation par des opérations d'ordre budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6688-042	Autres charges financières		1 045,55 €
022	Dépenses de fonctionnement imprévues		- 1 045,55 €
Total de la décision modificative n° 3/18		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		864 221,44 €	864 221,44 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		- 979,85 €	- 979,85 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		863 241,59 €	863 241,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
020	Dépenses imprévues d'investissement		1 045,55 €
1641-040	Capital	1 045,55 €	
Total de la décision modificative n° 3/18		1 045,55 €	1 045,55 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		1 384 812,97 €	1 484 812,97 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		0,00 €	-100 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 385 858,52 €	1 385 858,52 €

1-2 BUDGET ANNEXE DECHETS – EFFACEMENT DE DETTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Préambule

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'effacements de dettes et d'admissions en non-valeur suivants au budget annexe Déchets :

EFFACEMENT DE DETTES

article 6542

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET ENVIRONNEMENT	T199/2016 T8/2017	81,01 €	73,65 €
	T22-104/2015 T22-85-112/2016	69,52 €	63,20 €
	T3248/2017	57,30 €	52,09 €
	T235/2016 T3362/2017	114,60 €	104,18 €
	T214/2016 T241/2016	139,10 €	126,46 €
	TOTAL		461,53 €

ADMISSION EN NON-VALEUR

article 6541

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET ENVIRONNEMENT	2571880231	3 066,84 €	2 829,75 €
	3026870231	5 012,95 €	4 617,87 €
TOTAL		8 079,79 €	7 447,62 €

1-3 AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX PAR LES COLLÈGES

Pour rappel, les conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges ont été définies dans des conventions entre la CCPMG, le conseil Départemental de la Mayenne et les collèges, conventions signées pour une durée de 5 ans le :

- 18/07/2016 pour le collège Le Grand Champ
- 04/07/2016 pour le collège Notre Dame
- 11/07/2016 pour le collège Maurice Genevois

Le conseil départemental propose un avenant à cette convention :

Avenant n° 2

Article 1 :

- Modification de l'article 5 de la convention susvisée est complété de la manière suivante :

« Une annulation de créneaux (sans délai pour les créneaux piscine, avec délai de 30 jours pour les autres) par les collèges donnera lieu à paiement... »

« Dans le cas où un nombre anormalement élevé d'annulations serait observé, un dialogue de gestion tripartite sera engagé à l'initiative du département. »

Article 2 :

- Modification de la date d'entrée en vigueur (article 8 de la convention) :

Le présent avenant entre en vigueur, à compter de l'année scolaire 2018/2019.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide la décision modificative n°3 du budget annexe assainissement régie telle que présentée.**
- **Valide les dossiers d'admissions en non-valeur au budget annexe déchets tels que présentés.**
- **Valide les dossiers d'effacement de dettes au budget annexe déchets tels que présentés.**
- **Valide l'avenant numéro 2 aux conventions d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, le Conseil Départemental de la Mayenne et les collèges.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer l'avenant à intervenir.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers**

Dossier N°10 – Décisions du Président et du Bureau 1^{er} semestre 2018

Rapporteur ; Le Président, Bernard Boizard.

Conformément aux articles L5211.10 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mai 2014, donnant délégation au Président et au Bureau, le Président rend compte des décisions prises :

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
	ADM GENERALE	Achat de trois tablettes pour réunions élus	Conty	623,00 €	747,60 €
	ADM GENERALE	Achat ordinateur poste (service technique) + logiciel autocad	Conty	1 835,00 €	2 202,00 €
	ADM GENERALE	Achat routeurs pour baie de brassage	Conty	4 382,80 €	5 070,00 €
	ECOLE DE MUSIQUE/ SALLE DE SPORTS	Achat baguettes d'angle	Districolor	515,00 €	618,00 €
	MEDIATHEQUE	Changement poignée médiathèque Meslay	Beauplet	706,04 €	847,25 €
DECHETS	VEHICULES	Achat d'un bouton arrêt d'urgence	Semat	41,90 €	50,28 €
DECHETS	PERSONNEL	Achat de chaussures de sécurité	WURTH	426,65 €	511,98 €
DECHETS	ESPACES PROPLETE	Travaux espace propreté de Bouère	TLTP	20 049,50 €	24 059,40 €
DECHETS	ESPACES PROPLETE	Achat conteneurs semi-enterrés OM & tri sélectif espace propreté de Bouère	Temaco	42 344,60 €	50 813,52 €
DECHETS	VEHICULES	Achat d'un tachygraphe	Technodis	598,00 €	717,60 €
DECHETS	DECHETTERIE	Relevé topo déchetterie de Villiers-Charlemagne	Harry Langewin	350,00 €	420,00 €
DECHETS	DECHETTERIE	nettoyage cuve à huile noire	SOA	739,00 €	812,90 €
DECHETS	VEHICULES	Remplact panneau supérieur + réparations électriques BR 814 ZY	SEMAT	8 632,70 €	10 359,24 €
DECHETS	ESPACES PROPLETE	Achat d'un double tambour 80 l	COLLECTAL	820,00 €	984,00 €
DECHETS	DECHETTERIE	Achat d'une cuve à huile usagée	COLLECTAL	3 790,00 €	4 548,00 €
ECONOMIE	BATIMENT BAZOUGERS	Changement fin de courses sur porte sectionnelle	PI Automatisme	355,00 €	426,00 €
VOIRIE	ZA sports ZA Guitemière	Changement 5 lampes	ERS Fayat	481,30 €	577,56 €
TOURISME	TOURISME	Entretien tondeuse John Deere wam 1600 turbo	Breillon Bertron	4 114,70 €	4 937,64 €
	BATIMENT INTERCO	Remplacement hublot suite à effraction	MALINE Sarl	386,30 €	463,56 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
	SERVICES TECHNIQUES	Achat divers matériels suite à effraction	Beauplet	1 205,64 €	1 446,77 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat coffret embouts universels	WURTH	65,89 €	79,07 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat malette à outils	Leroy Merlin	89,90 €	107,88 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat 2 tronçonneuses	DUCHEMIN	955,00 €	1 146,00 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat divers matériels suite à effraction	RUBION	4 507,15 €	5 408,58 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat boîte de rangement, vis, chevilles...	WURTH	204,98 €	245,98 €
EAU	ATELIER	Aménagement atelier EAU	CGED	561,52 €	673,82 €
EAU	ATELIER	Aménagement atelier EAU	TANGUY	813,91 €	976,69 €
EAU	ATELIER	Aménagement atelier EAU	CGED	736,40 €	883,68 €
EAU	ATELIER	Aménagement atelier EAU	CGED	1 454,68 €	1 745,62 €
EAU	ATELIER	Aménagement atelier EAU	TANGUY	3 524,06 €	4 228,87 €
EAU	ATELIER	Aménagement atelier EAU	DISPANO	272,28 €	326,74 €
	POLE SANTE MESLAY	Agencement salle de permanence	MEIGA Menuiserie	897,74 €	1 077,29 €
	POLE SANTE MESLAY	intervention réglage vantail gauche	OTIS	131,00 €	157,20 €
	POLE SANTE MESLAY	Achat d'une serrure	RENTZ	39,10 €	46,92 €
	POLE SANTE MESLAY	Achat d'un film reflectif	Districolor	108,00 €	129,60 €
	POLE SANTE MESLAY	Installation lavabo pour salle ostéopathie	ROUSSELET	742,20 €	890,64 €
	POLE SANTE MESLAY	Fabrication et pose d'un guichet 2 côtés pour dentiste	Menuiserie VEILLE	3 082,23 €	3 698,68 €
	POLE SANTE MESLAY	Fourniture et pose d'un cylindre bureau médecin	Menuiserie VEILLE	162,56 €	195,07 €
	POLE SANTE MESLAY	Rouleaux fibre de verre	Eco Filtre	296,10 €	355,32 €
	POLE SANTE VILLIERS	Etude de faisabilité	Sandrine POUGET	2 700,00 €	3 240,00 €
	LOGEMENT ST BRICE	matériel	CGED	171,50 €	205,80 €
	POLE INTERCO	travaux bureau enfance jeunesse sport	Menuiserie VEILLE	1 737,36 €	2 084,83 €
	POLE INTERCO	Création d'une sortie en toiture pour climatiseur	SMAC	686,43 €	823,72 €
	POLE INTERCO	Travaux de peinture sur cloisons dans bureaux	BORDEAU DECO	1 075,00 €	1 290,00 €
TOURISME	OBSERVATOIRE Maisoncelles	Travaux de reprise d'enduits	SEMG VEILLE	992,51 €	1 191,01 €
	POLE INTERCO	prestations de nettoyage - prix par semaine	SPID ANJOU	399,00 €	478,80 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
DECHETS	ESPACES PROPRETE	Fourniture de 25 anneaux de levage simple crochet pour conteneurs semi enterrés	COLLECTAL	3 237,50 €	3 885,00 €
	SPORTS	Poubelle de tri + couvercles couleur	MANUTAN	150,62 €	180,75 €
	ATELIER	Achat IPN + grillage noir	Beauplet	462,94 €	555,53 €
	ATELIER	Achat d'un évier inox	TH CHARPENTIER	167,54 €	201,05 €
	ATELIER	télésurveillance installation	SOS	245,81 €	294,97 €
	ATELIER	télésurveillance abonnement mensuel	SOS	74,30 €	89,16 €
TOURISME	VVNJ	Achat 10 émetteurs	CGED	268,50 €	322,20 €
	ATELIER	Achat de produits d'entretien	APRO HYGIENE	399,10 €	478,92 €
	ATELIER	location ciseau électrique	ALTI LOC	339,96 €	407,95 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat gazon	VERALIA	242,60 €	291,12 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat gazon	VERALIA	292,05 €	350,46 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat divers matériels	WURTH	362,23 €	434,68 €
TOURISME	CHESNAIE	2 Claviers à code	CGED	316,00 €	379,20 €
	POLE SANTE GREZ	Migration performance énergétique - mise en place d'un réseau radio	SENS 4	600,00 €	720,00 €
TOURISME	CHALET LA CHESNAIE	changement radiateurs	CGED	1 663,15 €	1 995,78 €
	CENTRE ADMINISTRATIF GREZ	fourniture batterie de secours REM, éclairage de secours en machinerie, vidange du treuil	OTIS	568,27 €	681,92 €
ECONOMIE	ZA DU CLOS MACE	Intervention éclairage public ZA du Clos Macé	ERS Fayat	1 247,95 €	1 497,54 €
TOURISME		Achat tondeuse	MECANIC 2000	6 600,00 €	7 920,00 €
DECHETS	BENNES DECHETTERIES	Fourniture blage de fond de benne	ARTECH	864,00 €	1 036,80 €
DECHETS	VEHICULES	Patin de glissement BR 814 ZY	SEMAT	85,20 €	102,24 €
TOURISME	LA CHESNAIE	Robinet + coudes	TH CHARPENTIER	277,14 €	332,57 €
TOURISME	VVNJ	Peintures chalets 4 & 5	DUBRAY ANGOT	1 746,74 €	2 096,08 €
VOIRIE		blouson softshell	PROTECT'HOMS	50,97 €	61,15 €
	SERVICES TECHNIQUES	Achat 5 paires de chaussures de sécurité	WURTH	425,12 €	510,14 €
DECHETS	MATERIEL	Lame biseaute godet merlo	ROMET	390,16 €	468,19 €
	ATELIER + SALLE SPORTS MESLAY	Contre plaqué	DISPANO	617,15 €	740,58 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
DECHETS	VEHICULES	Location matériel de pesée pour BOM	MINEBEA INTEC	750,00 €	900,00 €
DECHETS	CONTENEURS	Achat de produit désodorisant	IPC	265,80 €	318,96 €
SPORTS	SALLE SPORTS MESLAY	Achat produit nettoyage colle	IPC	316,75 €	380,10 €
CULTURE	MEDIATHEQUE GREZ	Achats de livres pour les adultes	MLIRE		1 075,02 €
CULTURE	MEDIATHEQUE GREZ	Achats de livres pour la jeunesse	JEUX BOUQUINE		903,82 €
CULTURE	MEDIATHEQUE GREZ	réabonnements revues	Différents fournisseurs		195,90 €
CULTURE	MEDIATHEQUE GREZ	Achats de CD	CORNEILLE		732,69 €
CULTURE	MEDIATHEQUE MESLAY	Achats de livres pour les adultes	MLIRE		2 654,52 €
CULTURE	MEDIATHEQUE MESLAY	Achats de livres pour la jeunesse	JEUX BOUQUINE		1 659,27 €
CULTURE	MEDIATHEQUE MESLAY	réabonnements revues	Différents fournisseurs		474,95 €
CULTURE	MEDIATHEQUE MESLAY	Achats de CD	CORNEILLE		748,84 €
CULTURE	MEDIATHEQUE MESLAY	Droits musicaux	SACEM		243,56 €
CULTURE	MEDIATHEQUE MESLAY	Droits musicaux	SPRE		106,19 €
CULTURE	RESEAU DE LECTURE	Achats de livres	MLIRE		1 548,34 €
CULTURE	RESEAU DE LECTURE	Achats de livres	JEUX BOUQUINE		761,19 €
CULTURE	RESEAU DE LECTURE	réabonnements revues	Différents fournisseurs		63,90 €
CULTURE	RESEAU DE LECTURE	achats de livres	MLIRE CHATEAU		947,15 €
CULTURE	RESEAU DE LECTURE	Adhésion amis de la BDM	amis BDM		1 208,00 €
CULTURE	RESEAU DE LECTURE	Maintenance logiciel et site internet	DECALOG		3 398,84 €
CULTURE	RESEAU DE LECTURE	Maintenance du parc informatique	CONTY		1 865,10 €
CULTURE	ANIMATIONS	venue d'auteur pour adulte	N'SONDE		92,80 €
CULTURE	ANIMATIONS	Venues de 2 scénaristes de BD et droits sociaux	NOVION et DEQUEST et AGESSA		569,14 €
CULTURE	ANIMATIONS	Expo dans le cadre de la quinzaine numérique et frais de transport	Imagier vagabond		10 006,00 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Maisoncelles du Maine	Mairie du territoire		22 000,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Préaux	Mairie du territoire		12 000,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Saint-Loup du Dorat	Mairie du territoire		12 000,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Chéméré le Roi	Mairie du territoire		22 000,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Meslay du Maine	Mairie du territoire		35 000,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Bouère	Mairie du territoire		35 000,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Villiers Charlemagne	Mairie du territoire		35 000,00 €
PRINCIPAL	Energie et développement	PIG Année 2013-2015 - Mandatement 1er semestre 2018	Divers bénéficiaires		500,00 €
PRINCIPAL	Energie et développement	PIG Année 2015-2017 - Mandatement 1er semestre 2018	Divers bénéficiaires		3 500,00 €
PRINCIPAL	Energie et développement	PIG Année Mai à déc. 2017 - Mandatement 1er semestre 2018	Divers bénéficiaires		3 500,00 €
PRINCIPAL	Energie et développement	OPAH 2018-2020 - Engagement 1er semestre 2018	Divers bénéficiaires		3 000,00 €
TOURISME	CHESNAIE	Travaux douche chalet n°7	Aymeric PELLOIN	2 443,54 €	2 932,25 €
DECHETS		modification benne verre	ARTECH	302,00 €	362,40 €
TOURISME	CHESNAIE	Peintures chalet N°7	DUBRAY ANGOT	478,27 €	573,92 €
TOURISME	VVNJ	Remplacement matériel nettoyage	LANTIN	127,54 €	153,05 €
TOURISME	VVNJ	Housses pour bungalows	LAMY	283,25 €	339,90 €
TOURISME	CHESNAIE	Equipement pour bungalows de la Chesnaie (verres, cuillères, plats...)	LANTIN	418,20 €	501,84 €
TOURISME	CHESNAIE	Matériel nettoyage	A PRO HYGIENE	514,73 €	617,68 €
TOURISME	CHESNAIE	Clubs et balles de mini-golf	VALCRATIONS	378,30 €	453,96 €
TOURISME	VVP	2 tentes amazonie	BB CONCEPT	11 085,00 €	13 302,00 €
TOURISME	CHESNAIE	2 pédalos	SARL AQUABLU	3 062,40 €	4 454,88 €
TOURISME		Plaquette 8 pages pour les 3 villages vacances	IMPRIMERIE BARDOU	2 571,19 €	3 085,43 €
TOURISME	VVP	Caisse enregistreuse pour VVP	CBS	1 690,00 €	2 028,00 €
TOURISME	CHESNAIE	Digicode pour camping de la Chesnaie	GITEAU	497,00 €	546,70 €
TOURISME	TOURISME	Pailles de copeaux + compost	TESSIER DIFFUSION	461,72 €	543,79 €
TOURISME	CHESNAIE	Signalétique parcours d'orientation	AG PUB	240,90 €	289,08 €
PRINCIPAL	MATERIEL	Renouvellement bâches pour 3 barnums (toit, pignon, rideau) + goupilles, piquets et sangles	TRIGANO	5 180,25 €	6 216,30 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
PRINCIPAL	SERVICES TECHNIQUES	Vêtements de travail	PROTECTHOMS	983,53 €	1 180,24 €
DECHETS	DECHETTERIE MESLAY	Prélèvement et analyses EP	IRH	1 220,00 €	1 464,00 €
ECONOMIE	ZA DE LA GUITERNIERE	transport et pose TOTEM accidenté	KANGOUROU	500,00 €	500,00 €
DECHETS	VEHICULES	changement 4 pneus BOM EL 515 PJ	CAILLEAU PNEUS	2 081,82 €	2 498,18 €
DECHETS		Accompagnement maîtrise des coûts ADEME	ATLANCE	1 045,00 €	1 254,00 €
MSAP	Affaires sociales	quinzaine du numérique intervenant	Bruno Mèrault consultant		470,00 €
MSAP	Affaires sociales	Quinzaine du numérique plaquettes	Bardou-Verron	198,00 €	237,60 €
	BUREAU	Les membres du bureau renoncent au Droit de Preemption Urbain (DPU) parcelles AK 73 a Meslay du Maine			
	BUREAU	Les membres du bureau renoncent au Droit de Preemption Urbain (DPU) Parcelles E 1066 a Villiers Charlemaigne			
PRINCIPAL	ADM GENERALE	Onduleur baie de brassage	CONTY	130,00 €	156,00 €
ENFANCE JEUNESSE	ENFANCE JEUNESSE	9 VTT (renouvellement malle pédagogique)	DUCHEMIN François	3 780,00 €	4 536,00 €
SPORTS	SPORTS	Panneaux de Basket amovibles salle de Meslay	CASAL SPORT	1 302,84 €	1 593,41 €
SPORTS	SPORTS	Matériel kit escalade SAE	CASAL SPORT	935,35 €	1 184,42 €
SPORTS	SPORTS	Prises escalade	JeGrimpe.com	499,17 €	599,00 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Réparation minibus	GARAGE HIPPODROME	315,77 €	318,92 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Réabonnement CRIJ	CRIJ Pays de la Loire		300,00 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Réabonnement CIDJ	CIDJ	543,88 €	552,00 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Intervention VR quinzaine du numérique	OUESTGAME	490,00 €	490,00 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Sortie Karting	SPEED PARK	266,56 €	317,87 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Escape Game	Escape Yourself	201,88 €	242,25 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Forfait remontées mécaniques	Val LOIRON	328,18 €	361,00 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Location matériel ski	KANGRI SPORT		486,00 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Transport ski	MESLAY DU MAINE		412,50 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Foulard KOKOH KID	INTERSPORT	192,96 €	231,50 €
JEUNESSE	JEUNESSE	Remplacement matériel volé	DECATHLON	553,29 €	663,95 €
RAM	ENFANCE JEUNESSE	Réparation Jumpy	GARAGE DE L OUEST	203,50 €	244,20 €
CULTURE	Ecole de musique	ABONNEMENT	LA LETTRE DU MUSICIEN	284,04 €	290,00 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
CULTURE	Ecole de musique	Sonorisation et éclairage concert mémé les Watts des 8 et 9 février 2018	KREASON EVENEMENT	3 152,80 €	3 783,36 €
CULTURE	SPECTACLE	REPAS - VILLIERS CHARLEMAGNE	CAFE DE LA PLACE	256,02 €	286,10 €
	ECONOMIE	DPU Meslay du Maine	Parcelle Ak 19	Renonciation DPU	
	ECONOMIE	DPU Meslay du Maine	Parcelle Ak 75	Renonciation DPU	
EAU	SERVICES DES EAUX	Filtration fert Juigné	JOUSSE	9 475,00 €	11 370,00 €
EAU	SERVICES DES EAUX	Ravalement Captage de Ballée	TSM	6 352,00 €	7 622,40 €
EAU	SERVICES DES EAUX	Electroménager	PELLOIN	908,00 €	1 089,60 €
EAU	SERVICES DES EAUX	Vêtements de travail	PROTECTHOMS	2 292,62 €	2 751,14 €
EAU	SERVICES DES EAUX	Flocage véhicules	Bardou-Verron	1 948,88 €	2 338,66 €
EAU	SERVICES DES EAUX	Débimètre CCPMG/Coévrons	VEOLIA	9 000,00 €	10 800,00 €
EAU	SERVICES DES EAUX	Turbidimètre	HANNA	999,00 €	1 198,80 €
EAU	SERVICES DES EAUX	Photometre	Macherey Nagel	1 054,20 €	1 265,04 €
EAU	SERVICES DES EAUX	Réhabilitation Rue Tanquerel et Bvd Providence Meslay du Maine	Eurovia	107 777,70 €	129 333,24 €
ASS	SERVICES DES EAUX	Pompe Arquenay	JOUSSE	2 150,00 €	2 580,00 €
ASS	SERVICES DES EAUX	Pompe StBrice	JOUSSE	2 085,00 €	2 502,00 €
ASS	SERVICES DES EAUX	2Pompes Beaumont Pied de Boeuf	JOUSSE	4 995,00 €	5 994,00 €
ASS	SERVICES DES EAUX	Kartther	COM 53	6 752,00 €	8 102,40 €
ASS	SERVICES DES EAUX	Bras preleveur STEP Meslay du Maine	FEUJAS M	1 268,00 €	1 521,60 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte des décisions prises.

Information

Dates réunions agenda 2ème semestre 2018

CONSEILS COMMUNAUTAIRES ; Réunions à 20h30 salle Amphi - Pole intercommunal

- **Mardi 17 JUILLET**
- **Mardi 25 SEPTEMBRE**
- **Mardi 30 OCTOBRE**
- **Mardi 27 NOVEMBRE**
- **Mardi 18 DECEMBRE**

Fin de la séance à 22h05

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 26 juin 2018
Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Poujade	Brigitte	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Foucher	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Foucher	Michel	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BURET	Météreau	Elisabeth	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	